

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(65^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Jeudi 10 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5109).

Affaires sociales et solidarité nationale (suite).

M.M. Mayoud,
Cassalng,
M^{me} Fraysse-Cazalis,
M.M. Derosier,
Le Coadic,
Alalze,
Bergelin,
Debré.

M. Ralite, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi ; Debré, Gissinger.

M. Hervé, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé.

M. Benoist, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des personnes âgées.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Rappel au règlement (p. 5120).

M.M. Gilbert Gantier, le président.

3. — Ordre du jour (p. 5127).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE NATIONALE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Mayoud.

M. Alain Mayoud. Messieurs les ministres, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, le projet de budget du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale me permet

d'intervenir rapidement sur un problème qui revêt une acuité particulière, celui de l'immigration.

Je souhaiterais poser quelques grands principes. Il est évident qu'il n'existe pas de solution miracle. Nous devons cependant, et dès à présent, essayer de trouver ensemble — je dis bien ensemble — un certain nombre de solutions à long terme.

La France reste traditionnellement une terre d'accueil et ne doit pas, en tant que telle, faillir à ses engagements. Il convient de traiter les immigrés avec dignité et respect. Au moment où l'opinion prend conscience d'un véritable problème de société, certaines forces déploient tous leurs efforts pour brouiller les cartes et reculer l'échéance de décisions pourtant inéluctables.

Il n'est qu'une vraie question : la France veut-elle — et peut-elle — se transformer, à l'horizon de l'an 2000, en une société multiraciale, pluriconfessionnelle et transculturelle ?

La réponse, dont l'urgence se fait désormais sentir, ne peut en aucun cas être apportée au seul niveau du pouvoir exécutif. L'importance de l'enjeu justifie un large débat national, et donc parlementaire, portant sur les aspects politiques, culturels, sociaux et économiques de l'interrogation posée.

Le débat ne doit donc pas être axé, ou polarisé, sur les seules questions de régularisation qui constituent à nos yeux une attitude quelque peu hypocrite. Il convient, au contraire, d'élaborer un véritable statut de coopérants.

L'immigration ne doit plus être considérée comme un phénomène irréversible. Elle doit s'analyser, au contraire, comme un échange temporaire qui trouve sa justification dans la crise qui frappe toutes les économies occidentales.

J'ai déposé en ce sens deux propositions de loi. La première tend à ne pas systématiser les conditions d'acquisition de la nationalité française aux étrangers dans le cadre de l'article 44 du code de la nationalité. Cette automatisation peut apparaître néfaste, car il n'existe aucun moyen de contrôle de l'intégration des étrangers.

La seconde proposition organise la concertation avec les populations étrangères, en créant des conseils consultatifs des communautés, à l'image du modèle belge.

Ces instances permettraient d'établir un dialogue avec les communautés étrangères et de faciliter ainsi les rapports entre toutes les communautés. Elles pourraient contribuer à élaborer une politique sérieuse de l'urbanisme, qui n'existe pas à l'heure actuelle.

J'exclus, bien sûr, de mon propos toute notion de « ghetto » ou de marginalisation des communautés étrangères. L'idée, au contraire, est d'assurer les conditions de vie les plus harmonieuses et les plus décentes possibles.

Mais ces instances n'auraient aucune utilité si elles ne favorisaient pas l'idée du retour au pays d'origine. Ce retour ne doit pas être entendu comme une expulsion. Il ne sera de toute façon durable que si des conditions plus favorables sont offertes aux immigrés lors de leur réimplantation. Des mesures culturelles, sociales et économiques sont donc à mettre en œuvre.

L'objectif principal à atteindre reste la diminution d'ici dix ou quinze ans du nombre d'immigrés. L'idée du retour ne doit pas être vécue comme un traumatisme. Elle doit être préparée en étroite collaboration avec les pays d'origine et avec les populations étrangères concernées.

Contrairement à certaines idées reçues, les gouvernements des pays d'origine ne sont d'ailleurs pas hostiles au retour de leurs ressortissants. On imagine aisément les avantages, notamment sur le plan économique, d'un retour d'une main-d'œuvre plus qualifiée.

Dans ce cadre-là, les mesures économiques et culturelles que j'évoquais précédemment ne peuvent être envisagées qu'avec les pays intéressés. Cette coopération pourrait se manifester par l'implantation d'unités de production par des transferts de technologie, notamment dans les pays d'Afrique du Nord. Le rapatriement d'un nombre important de travailleurs peut donc être la condition d'une relance de l'activité économique des pays concernés.

Les aspects culturels ne doivent pas, non plus, être négligés. Il conviendrait d'élaborer un système éducatif approprié, passant par la création d'un enseignement spécifique, concernant

notamment la bonne connaissance de la langue maternelle et de la culture d'origine des intéressés.

Je le disais, madame, messieurs les ministres, au début de mon intervention, il faut que très vite, sur toutes ces questions, trop rapidement évoquées, nous puissions débattre ici même sans passion, avec raison, en dehors de tous les clivages politiques traditionnels.

M. Jean Claude Gaudin, le président de notre groupe, l'avait demandé en septembre à M. le Premier ministre. Je vous renouvelle cette proposition solennellement. La représentation nationale s'honorerait en prenant en compte cette suggestion et en essayant de traiter ce problème de société.

M. le président. La parole est à M. Cassaing.

M. Jean-Claude Cassaing. Messieurs les ministres, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, dans cette discussion budgétaire relative aux affaires sociales et à la solidarité nationale, je me propose de faire un point fixe sur les problèmes de l'urgence et, en particulier, sur les services d'aide médicale urgente, les S.A.M.U.

Depuis le budget pour la santé de 1982, des efforts supplémentaires ont été réservés à cette médecine d'urgence où interviennent les services mobiles dépendant des hôpitaux, les S.A.M.U. et les centres 15. Dans le même souci a été organisé l'enseignement de la médecine d'urgence, pour le médecin de famille et pour le médecin d'hôpital.

Ainsi, pour la totalité de la population, l'accès aux soins d'urgence pour les malades ou les victimes d'accident a-t-il été facilité. Mais, par-delà les crédits proposés pour les soins d'urgence, il est important de préciser les règles entre les S.A.M.U., les centres 15 et les médecins privés, d'une part, entre les S.A.M.U., les centres 15 et la protection civile, d'autre part. L'intérêt du malade ou de l'accidenté, seule profession de foi de la médecine et du secourisme, mérite que soient posés tous les problèmes.

En particulier, monsieur le ministre, cet intérêt implique qu'un texte de loi vienne légitimer et ordonner le développement de la médecine d'urgence.

L'histoire récente de la médecine d'urgence nous y invite.

Les S.M.U.R., les S.A.M.U., les centres 15, isolés au début de leur existence au milieu des structures de secours déjà en place ont su, avec patience et persévérance, d'abord imposer, puis faire partager leur doctrine. La complémentarité, aujourd'hui évidente, entre médecins et secouristes permet d'optimiser sur le terrain les chances de survie des grands malades et des blessés. Le malade ou l'accidenté ne demande pas qui le secourt, il demande du secours.

C'est pourquoi est très vite apparue la nécessité de coordonner un système de secours public, toujours prêt à intervenir, efficace pour le malade ou l'accidenté livré à lui-même dans la tourmente de la détresse.

L'utilisation du numéro 15, la régulation médicale des appels, ajoutées à l'intervention des médecins des S.A.M.U. aux côtés des secouristes, permettent aujourd'hui de dramatiser bien de ces situations de détresse.

Très rapidement, cette organisation des soins d'urgence a suscité des vocations. Véritables catalyseurs de la médecine des secours et des soins d'urgence, les S.A.M.U. ont regroupé autour d'eux l'ensemble des moyens publics et privés, médicaux et ambulanciers, participant aux actions de soins et de secours d'urgence. Ce rapprochement difficile, aujourd'hui mieux réalisé, permet, à partir du médecin régulateur, une redistribution des tâches, avec le seul souci de l'efficacité et d'une meilleure gestion du coût de la santé.

Les centres 15 en sont un exemple : écoute médicale permanente, coordination et concertation entre l'ensemble des moyens de secours d'urgence publics et privés constituent aujourd'hui les grandes lignes de leur organisation.

Sept de ces centres existent déjà en France : ils représentent l'aboutissement d'un rapprochement de structures différentes par leur statut et leur philosophie, rapprochement suscité et voulu par les S.A.M.U. Mais l'évolution de ces différentes composantes au sein des centres 15 existants ou autour de S.A.M.U. préfigurant des centres 15 montre que la cohabitation est possible.

Il importe donc de bien doser et de bien définir la participation de chacun. La distribution des tâches est parfois difficile à réaliser sur le papier, mais l'expérience montre que, sur le terrain, bien des difficultés s'aplanissent.

Désormais, l'aide médicale urgente est devenue une communauté consciente de ce qu'attendent d'elle les pouvoirs publics et la population. Déjà, préparant les actions sur le terrain, les centres d'enseignement des secours et soins d'urgence des S.A.M.U. coordonnent dans le même esprit les formations des personnels secouristes et paramédicaux.

Déjà, l'enseignement de l'oxygéologie — c'est-à-dire de la médecine d'urgence — au médecin, complète utilement un dispositif qui assure une chaîne de secours et de soins ininterrompue au pied de l'arbre de l'accident jusqu'au lit d'accueil hospitalier.

Il reste à inscrire dans la loi la légitimité de l'aide médicale urgente. Aujourd'hui, entité médicale indispensable au système de soins français, les S.A.M.U. — centres 15 attendent beaucoup des pouvoirs publics. Ils attendent leur légitimation par la loi, la mise en place d'une chaîne de secours et de soins médicale urgente et des moyens nouveaux pour poursuivre leur action. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Fraysse-Cazalis.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le budget consacré à la population immigrée est en légère augmentation cette année par rapport à 1983. C'est le cas notamment des crédits consacrés au fond d'action sociale, dont on sait l'importance dans la politique en faveur de cette population.

Il est clair que les orientations gouvernementales, pour être efficaces, nécessitent des moyens.

Lors du conseil des ministres d'août dernier, le Gouvernement a clairement défini les axes de sa politique en matière d'immigration. Pour ce qui le concerne, le groupe communiste se félicite de ces décisions qui correspondent à l'orientation qu'il défend depuis bien des années.

L'arrêt de l'immigration face à la situation du pays, les mesures dissuasives à l'encontre de l'immigration clandestine et, par conséquent, du travail clandestin exigent détermination et moyens. Des exemples récents ont montré que ces problèmes sont concrètement posés. Ils le sont souvent, trop souvent, et non à titre exceptionnel.

Dans le même temps, les mesures positives en faveur de l'insertion des populations immigrées qui vivent et travaillent en France sont à la fois nécessaires et justes. C'est une tâche complexe, certes, mais prioritaire face aux drames humains que provoquent certaines situations résultant d'une politique de ségrégation sociale.

C'est le devoir d'un gouvernement de la gauche que d'aider les enfants d'origine étrangère qui vivent dans notre pays à accéder à l'enseignement, à la formation professionnelle et à l'emploi. Tel n'a pas été le souci des gouvernements précédents.

Il est aussi de son devoir d'obtenir la résorption complète de toutes les cités de transit dans des conditions humaines acceptables et dans des délais rapprochés. Nous nous félicitons des progrès qui ont indiscutablement été accomplis en ce domaine, mais la situation exige que l'effort soit maintenu, car beaucoup de difficultés persistent, beaucoup d'obstacles sont mis sur la route.

Ainsi, dans une ville comme Nanterre, dans ma circonscription, où il reste à ce jour deux cités de transit et deux cités d'urgence avec, pour les premières, 164 familles et, pour les secondes, 77 familles à reloger, des mesures d'envergure s'imposent.

Je le souligne avec d'autant plus de force qu'en un mois et demi seulement trois relogements ont eu lieu. Il est clair qu'à ce rythme l'engagement gouvernemental de résorption des cités de transit pour le mois de mai 1984 que vous avez, madame le secrétaire d'Etat chargé des immigrés, réaffirmé le 19 octobre dernier dans une conférence de presse, ne pourrait être tenu.

Cette situation, pour être surmontée, exige une politique audacieuse en matière de construction de logements sociaux, notamment, dans toutes les villes du pays, afin de ne pas recréer les ghettos raciaux et sociaux dont nous connaissons les drames qu'ils engendrent.

Enfin, nous nous félicitons de la politique de coopération engagée par le Gouvernement, avec notamment la rencontre du Président de la République et du chef de l'Etat algérien, M. Chadli Bendjedid.

Travailler, échanger, coopérer dans le respect mutuel et l'intérêt de chacun, voilà une politique qui rompt avec le passé, une politique pour laquelle nous agissons de longue date et qui répond à l'intérêt des deux peuples. Nul doute qu'elle portera ses fruits, y compris pour aider à surmonter les difficultés que je viens d'évoquer.

M. le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. Mesdames, messieurs, l'emploi, encore l'emploi, toujours l'emploi, telle devrait être la préoccupation, pour ne pas dire le leitmotiv, de toutes les formations politiques et syndicales de ce pays et de tous les décideurs économiques, à quelque niveau qu'ils se trouvent. Un tel consensus sur un sujet aussi brûlant serait-il utopique ?

Aux patrons de licencier ou de restructurer leurs entreprises, ce qui revient souvent au même dans les conséquences immédiates, aux syndicats de défendre au corps à corps leurs emplois dans l'entreprise, à l'Etat, enfin, d'assurer aux victimes des dégraissages le minimum vital de survie et de prévoir ce dont demain sera fait.

Le projet de loi de finances pour 1984, et plus particulièrement le projet de budget de l'emploi que nous examinons aujourd'hui, est entièrement tourné vers cet objectif prioritaire.

Une augmentation moyenne de 6,3 p. 100 du budget de l'Etat mais, en même temps, une progression de 12,5 p. 100 du budget de la formation professionnelle, de 15,48 p. 100 des crédits de politique industrielle, de 15,5 p. 100 du budget civil de la recherche, de 23,5 p. 100 de l'ensemble des mesures de soutien actif à l'emploi : ces quelques exemples ne traduisent-ils pas la volonté politique dont je parlais il y a quelques instants, volonté qui s'est également manifestée dans la première loi de Plan dont nous avons débattu à la session de printemps ?

Le programme prioritaire d'exécution n° 6, « Agir pour l'emploi », trouve un début d'exécution dans le projet de loi de finances. D'exercice de style, le Plan est devenu un outil prévisionnel dont le caractère contractuel est ainsi mis en évidence. C'est une conception nouvelle de la planification dont il faut se féliciter.

Hélas ! La volonté politique est parfois insuffisante. Créer des emplois ne se décrète pas. Il faut sans cesse innover, rechercher de nouvelles possibilités d'incitation économique pour lutter contre le chômage, ce fléau social de la révolution technologique.

Elu d'un département, le Nord, particulièrement touché par la crise économique et les restructurations de toutes sortes, je suis très sensible à toutes ces mesures qui sont prises aujourd'hui.

Qui ! Il était temps de mettre en place un processus de surveillance des entreprises à risques et de donner aux travailleurs de nouveaux droits et de nouveaux espaces de liberté au sein de leurs entreprises, car, en fin de compte, ce sont eux les victimes, et ce sont nos communes, nos départements et nos régions qui voient leur potentiel industriel se détériorer de jour en jour. Les collectivités territoriales ont réclamé depuis longtemps le droit d'agir sur le terrain économique. La loi de décentralisation leur en a donné la possibilité et elles ne s'en privent pas : participation à des sociétés de développement industriel, création d'ateliers relais, de primes à la création d'entreprises nées à l'aménagement de zones industrielles, mise en place de bâtiments industriels localisés, création d'agents locaux de développement économique — la liste n'est pas close, vous vous en doutez. Lorsque l'on donne aux collectivités territoriales la possibilité d'agir pour l'emploi, les idées et les actions fusent de toutes parts.

Le Gouvernement considère la lutte contre le chômage comme une des priorités essentielles de son action. Il a confié au ministre chargé de l'emploi une mission promotion-emploi qui a pour objectif d'intervenir dans deux directions essentielles : la création d'emplois et le développement d'entreprises nouvelles.

Ce souci de favoriser l'emploi est complété, qui plus est, par une volonté d'intervenir avec les collectivités territoriales qui le souhaitent, région et département, qui, comme chacun le sait, sont plus proches des réalités socio-économiques de leur entité géographique respective. Dans ce domaine, la volonté décentralisatrice de l'Etat a une fois de plus été mise en application.

Dans le cadre de cette mission promotion-emploi, un certain nombre de conventions générales d'actions pluriannuelles ont déjà été signées avec quelques établissements publics régionaux, auxquelles les départements peuvent s'associer, comme l'a fait, d'ailleurs, le département du Nord.

Les objectifs de cette mission sont, avant tout, de réorganiser le tissu local au moyen d'actions spécifiques propres à développer l'emploi dans un secteur donné et d'étudier, pour tenter d'y remédier, les causes des échecs, tant au niveau des entreprises nouvellement créées que des hommes, victimes, hélas ! d'une inactivité destructrice.

Etre à l'écoute du terrain, développer une philosophie participative, mutualiser les risques, telle pourrait être la définition de ce nouvel outil qui travaillera en synergie avec les collectivités territoriales qui le souhaiteront, afin que toutes les opportunités soient saisies.

Il existe, en effet, des gisements potentiels d'activités économiques — universités, lycées professionnels, services de recherche des entreprises régionales — qui ne sont pas suffisamment exploités alors que les idées existent et pourraient déboucher sur des créations d'entreprises. La mission formation-emploi s'attachera donc à améliorer le rendement des idées et facilitera leur transformation en entreprises économiquement viables. Une fois créée, elle aidera ces entreprises nouvelles au moyen de transferts technologiques, de services fonctionnels ou de centres d'appui technologique, capables d'apporter le suivi technique nécessaire à son essor.

A côté de cette approche matérialiste de la création d'entreprises existe un rôle de surveillance et de prospective qui n'est pas négligeable. La région Nord-Pas-de-Calais, dont le potentiel industriel était, pour sa majeure partie, axé sur le charbon, la sidérurgie et le textile, mesure aujourd'hui la conséquence de cette absence de prospective. A qui la faute ? La mission promotion-emploi s'attachera également, aux côtés des collectivités territoriales, à mesurer l'évolution des marchés et sa répercussion immédiate sur l'emploi local.

Eviter les erreurs du passé, ne plus subir l'évolution des techniques et des idées, mais les devancer, pour préparer l'avenir : tel est, chers collègues, le sens de cette démarche, qui a toute sa place dans l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement en faveur de l'emploi et que traduit bien évidemment le projet de budget de l'emploi que nous examinons aujourd'hui et que le groupe socialiste votera. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Le Coadic.

M. Jean-Pierre Le Coadic. Mesdames, messieurs, aujourd'hui, du fait de l'évolution de la société industrielle et du chômage, de plus en plus de familles se trouvent en situation de précarité.

Le moindre événement imprévu — maladie, accident, modification de la famille — les fait basculer dans le monde de l'assistance et entrer dans un processus de paupérisation.

Dans le Val-d'Oise, de très nombreuses familles ne peuvent trouver à se loger, surtout dans le secteur du logement social. Les listes d'attente pour l'attribution d'un logement sont longues. Il faut attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour les prioritaires, et une ou deux années pour les autres. La raison en est le manque de logements sociaux, notamment en A.P.L., dans ce département. Par contre, trop de logements restent inoccupés dans les contingents du 1 p. 100 patronal en particulier.

Le coût du logement a subi, ces dernières années, une forte augmentation, due principalement à la spéculation sur les terrains et à la hausse excessive des charges.

Les loyers mensuels moyens sont de l'ordre de 1 500 à 2 000 francs pour des appartements de type F3 et F4. Une famille de quatre ou cinq personnes dont le revenu est égal au S.M.I.C. ne peut trouver de logement puisque le taux d'effort demandé à ces personnes est très nettement supérieur au plafond de 25 p. 100 exigé par les sociétés anonymes d'H.L.M.

Les impayés de loyer sont en progression inquiétante. Il n'est malheureusement pas rare de voir des dettes de l'ordre de 30 000, 40 000, voire 50 000 francs. Mais, avec 3 500 francs par mois, peut-on payer un loyer de 1 500 francs ?

Dans l'exercice de mon mandat, je suis très souvent confronté, notamment en cette période de l'année, à des expulsions de familles avec des enfants sans qu'aucune solution ait pu être trouvée pour leur hébergement. A ceux-là s'ajoutent les conjoints qui veulent quitter le domicile conjugal, les femmes battues, seules ou avec des enfants, les mariages, les droggués, etc.

Toute une population est ainsi marginalisée, reléguée. Les gens deviennent squatters, habitent des caravanes, des voitures, mais aussi les quartiers dégradés et insalubres, les cités de transit, et ils viennent grossir le nombre de ceux qui composent le quart monde.

Les importantes mesures de solidarité prises depuis vingt mois ont contribué à améliorer les ressources des moins favorisés. Parmi elles : le relèvement du S.M.I.C., la hausse considérable du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés, le relèvement de 50 p. 100 des allocations de logement, le doublement de l'allocation de fin de droit de l'UNEDIC pour les chômeurs âgés, les initiatives de la commission Dubebout pour le développement social des quartiers dégradés, la création des zones d'éducation prioritaires, la mise en place des commissions d'impayés de loyer, etc.

Pour compléter son action en direction des Français les plus démunis, le Gouvernement a décidé, au printemps dernier, la mise en œuvre d'un programme de lutte contre les situations de pauvreté et de précarité par la création de services spécialisés pour l'accueil et l'assistance des parents isolés.

Des instructions ont été données pour que le passage d'un système de protection à un autre n'entraîne pas de suspension de paiement et pour que soit accéléré le règlement dans certains cas. Un effort d'action sociale est engagé en faveur des plus exposés et particulièrement des chômeurs de longue durée.

Cette action doit s'intensifier et se développer. Des mesures s'imposent.

Il faut replacer l'individu dans la société et arrêter l'assistanat. Il convient pour cela, de lui permettre de travailler et de lui donner une formation professionnelle, mais également de veiller à une meilleure répartition des bassins d'emploi par régions, départements et villes. Des structures d'accueil d'urgence doivent être mises en place. Quelques appartements pourraient, par exemple, être réservés à cet effet dans chaque commune.

Il est actuellement indispensable de permettre la réquisition des logements inoccupés depuis plusieurs mois, notamment ceux du contingent « 1 p. 100 patronal ».

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le travail et l'emploi. Absolument !

M. Jean-Pierre Le Coadic. Une procédure judiciaire est engagée pour les impayés de loyer quand la dette équivaut à plusieurs mois. Il est alors quasiment impossible aux familles de redresser la situation, s'agissant la plupart du temps de personnes disposant de faibles revenus. Des moyens nécessaires sont à mettre en œuvre pour permettre un redressement plus rapide de la situation après un retard correspondant à deux mois de loyer. Ainsi, il faut envisager soit un accord avec la famille, soit la mise en tutelle, soit encore un relèvement d'urgence dans un appartement dont le taux d'effort demandé s'inclurait dans le cadre de celui souhaité par le Gouvernement, entre 12 p. 100 et 18 p. 100.

Outre l'aide à la personne, qui doit très vite s'orienter vers une aide unique, des recherches dans le domaine du bâtiment devraient déboucher sur une réduction du coût de la construction. Je tiens également à souligner que le système A.P.L., bien qu'il permette aux plus démunis d'accéder à un logement décent, présente un inconvénient majeur auquel nous devons remédier : la concentration, dans certains quartiers, des familles à faibles revenus, de cas sociaux, engendre des conditions qui conduisent à la violence, à la drogue, à l'insécurité, à des problèmes scolaires et donc au quart monde.

Je vous sais préoccupée par cette situation, madame le secrétaire d'Etat chargé de la famille. Je vous fais confiance pour y remédier. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Alaïze.

M. Jean-Marie Alaïze. Messieurs les ministres, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, intervenant parmi les derniers orateurs, j'ai choisi de consacrer mon propos à un secteur des affaires sociales et de la solidarité nationale dont on parle peu dans tous les documents qui nous sont distribués et dont peu d'orateurs ont fait mention, si ce n'est — j'anticipe un peu — quelque nataliste qui en présente surtout une vision instrumentaliste : je veux parler de l'enfance, de la petite enfance comme de l'adolescence, de l'enfance sans problème, ce qui est un euphémisme, comme de l'enfance handicapée ou en difficulté. Et cela sous le regard d'un député qui est tout à la fois un père, un adulte qui s'efforce d'être conséquent, un pédagogue et un gestionnaire soucieux que se réalise la meilleure adéquation des moyens aux fins qu'il estime souhaitables. En toute humilité.

Les philosophes, les pédagogues ont usé et abusé de formules pour qualifier l'enfant : « petit d'homme », plutôt que « petit homme » ; « père de l'homme » ; « homme en marche » ; « avenir de l'homme ». L'enfant a sans nul doute en lui, en devenir social et culturel, plutôt qu'en nature, l'homme ou la femme qu'il sera plus tard. Cela impose, si l'on a le souci de son meilleur devenir possible, de le suivre patiemment, attentivement : c'est pourquoi j'insisterai sur la prudence, sagesse investisseuse et prévoyante de toute société qui veut l'épanouissement de l'individu pour son propre équilibre.

Que ce soit au niveau de la protection maternelle et infantile ou à celui de la santé scolaire ou familiale, beaucoup reste à faire pour prévenir les maux dont on tente, souvent trop tard, de réparer les effets humainement, socialement, économiquement dommageables.

Je veux souligner avec force l'ampleur de cette tâche incontournable et la nécessité d'y consacrer des efforts persévérants et méthodiques.

Mais comme ce n'est pas assez de prévenir, qu'il faut aussi soigner et guérir, ou tenter de guérir, j'évoquerai plus particulièrement la situation de l'enfant handicapé ou en difficulté.

Il est déjà difficile de faire un homme ou une femme équilibré à partir d'un enfant sans problème. Ce l'est infiniment plus s'il est atteint de déséquilibres physiques ou psychiques. Je note, sans méconnaître les progrès réalisés, sans ignorer la somme inépuisable de dévouement que suscitent les enfants en difficulté, qu'on est encore loin d'une réponse adéquate aux problèmes posés, et bien plus loin de l'adéquation des moyens aux fins souhaitables. Le dévouement, le bénévolat ne suffisent plus à répondre à tous les besoins : ni l'organisation, ni l'efficacité ne trouvent leur compte dans les multiples structures disparates, dont la chronique nous rappelle périodiquement qu'elles n'offrent pas la garantie stable qu'on attend d'elles. On découvre alors qu'il faut continuer inlassablement d'avancer vers de meilleures formes d'intervention. « Une insertion scolaire en progrès », titre, dans l'un de ses paragraphes, le rapporteur Louis Besson. Il souligne, à bon escient, les bienfaits de textes favorisant cette insertion ou cette intégration non autoritaires. Mais cela ne m'empêche pas de penser que, derrière les mots qui évoquent avec sensibilité et prudence tous les progrès accomplis, se dissimule une réalité où la compétence, l'organisation et l'efficacité sont encore largement perfectibles.

C'est pourquoi, pour finir — et parce que, comme nombre de mes collègues, je connais trop de cas où ces moyens ne sont pas encore satisfaisants, faute de professionnalisation suffisante — je veux évoquer le potentiel inemployé que représentent les jeunes formés à des techniques particulières, charnières, et qui demeurent sans emploi parce qu'on préfère des employés non qualifiés, sans doute en raison de leur moindre coût et de leur plus grande docilité. C'est le cas des psychomotriciens diplômés d'Etat, formés dans des services de santé et qui doivent louer des services vacataires pour de misérables tâches mal rémunérées ou trop épisodiques.

Madame le secrétaire d'Etat, je vous demande de faire en sorte que vos services, en ces temps de chômage, mais aussi de grands besoins, ne laissent pas se désespérer des enthousiasmes compétents inemployés.

Donnez encore plus de chances d'avenir aux enfants qui n'en ont pas encore de suffisamment assuré et garanti aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bergelin.

M. Christian Bergelin. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, à la fin de cette discussion générale, je ne reviendrai pas sur les propos tenus par mes collègues du groupe R.P.R. qui ont démontré excellemment les limites et la régression de notre politique sociale.

Pour ma part, deux problèmes graves me préoccupent : les perspectives démographiques de la France et le financement futur des retraites des Français. Ces deux problèmes sont d'ailleurs très liés.

Bien évidemment, la baisse de la natalité n'est malheureusement pas récente. Le phénomène est aussi commun à la plupart des pays développés. Le phénomène de la dénatalité n'est pas seulement un problème démographique, mais aussi et surtout une question économique et sociale. Elle aggrave les difficultés de financement que connaît et connaîtra notre système de protection sociale. A cet égard, ne présentons pas, monsieur le ministre, l'excédent temporaire des comptes de la sécurité sociale comme un succès du Gouvernement, car ce sont les Français qui, par l'augmentation des impôts et des cotisations, ont permis d'obtenir ce résultat !

C'est dans ce contexte que vous avez décidé d'abaisser pour tout le monde l'âge de départ à la retraite.

Cette mesure n'a pas été impopulaire, j'en conviens. Mais la force d'un gouvernement s'apprécie dans sa capacité d'arbitrage entre le court terme et le long terme. Je constate que vous avez hypothéqué l'avenir.

Le déséquilibre démographique en gestation aurait dû, ne serait-ce que du seul point de vue des comptes sociaux, vous inciter à mener une politique globale de la famille. Au contraire, vous avez supprimé les aides spécifiques en faveur du troisième enfant. De plus, une série de dispositions fiscales tendent à éliminer le coût de l'enfant dans la détermination du revenu imposable. Par contre, vous avez trouvé assez d'argent pour rembourser l'avortement.

En n'appelant pas le pays à un effort de solidarité en faveur des familles et de l'enfant, le Gouvernement ne suscite pas l'espérance d'un renouveau. Si à cette catastrophe nationale s'ajoute une diminution des personnes actives par un abaissement de l'âge de la retraite, les difficultés deviendront insurmontables pour les générations futures.

Pourquoi, monsieur le ministre, n'a-t-on pas entrepris, comme le rappelle opportunément le Conseil économique et social, une adaptation progressive des conditions de travail et une substitution au critère d'âge, trop brutal et souvent peu adapté aux besoins des personnes et aux nécessités de l'économie, d'un critère de durée d'activité qui aurait préservé réellement le caractère optionnel du départ à la retraite ?

A l'exception de certains travailleurs qui ont exercé des emplois pénibles, pourquoi, en effet, exclure de toute vie active des millions de personnes encore très capables et à l'expérience indispensable ? Il aurait mieux valu non seulement développer la « retraite à la carte », mais surtout proposer aux adultes un système qui leur permettrait de passer progressivement d'une situation active à une vie de repps, en développant le travail à temps partiel, les horaires souples, etc.

A la rigidité de vos conceptions doctrinales, nous préférons pour l'avenir plus de pragmatisme et davantage de prise en considération de l'intérêt profond des travailleurs.

Les Français prennent conscience de tous ces problèmes. Je m'en réjouis. Une récente émission de télévision était fort intéressante, car elle a montré que la retraite à soixante ans, présentée comme une conquête sociale et l'application d'un vieux principe, donnait lieu, en pratique, à un sentiment d'exclusion, d'inutilité et de désœuvrement inacceptable.

M. Jacques Floch. En avez-vous parlé aux retraités ?

M. Christian Bergelin. Autant que vous, mon cher collègue !

Vous ne devez pas ignorer, monsieur le ministre, qu'une très grande majorité de nos compatriotes est maintenant inquiète pour le financement des retraites. Ils savent que l'évolution démographique défavorable, qui s'ajoute au marasme économique, compromet, à moyen et long terme, l'équilibre financier des caisses de retraite.

Tous les spécialistes, en France comme ailleurs, ont amplement démontré que, indépendamment de la charge que peut représenter une armée de retraités pour la collectivité des salariés actifs, il faut éviter à tout prix les cassures radicales. Comme le préconise d'ailleurs le professeur Dupeyroux « il importe d'associer dans toute la mesure du possible allongement et allègement de la vie active, c'est-à-dire de promouvoir le principe d'une retraite progressive ». (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Messieurs les ministres, cent fois sur le métier...

Plusieurs députés socialistes. Et madame le secrétaire d'Etat ?

M. Dominique Freilaut, rapporteur spécial. Pas d'enfants sans les femmes !

Mme Martine Frachon. Vous avez besoin de nous ! (Sourires.)

M. Michel Debré. Madame le secrétaire d'Etat, messieurs les ministres, mesdames les députés (sourires), messieurs les députés, « cent fois sur le métier remettez votre ouvrage » : ce conseil ne s'adresse pas seulement aux littérateurs, il s'adresse aussi aux hommes politiques, notamment quand ils n'ont pas été entendus ou quand les circonstances justifient qu'ils se répètent.

Je vous parlerai donc de démographie.

Peut-être est-il bon d'avoir peu de temps pour exposer les choses les plus graves. Et c'est une chose grave que le risque d'affaissement de la France, et cela, au cours du prochain demi-siècle, faute de Français.

Les chiffres de la démographie deviennent angoissants, désormais aux yeux de tous et pas seulement de quelques-uns. Je vais vous en citer quatre.

Premier chiffre, celui de moins de vingt ans. En 1933, ceux-ci représentent moins de 30 p. 100 de la population française et dans cinq ans, ils n'en représenteront plus que le quart. Jamais dans notre histoire, nous n'avons atteint un pourcentage aussi bas.

Deuxième chiffre, le taux de fécondité des couples : 1,8. Jamais un taux aussi bas n'a été enregistré.

Troisième chiffre, celui des enfants dont un parent au moins est immigré : un sur sept.

Quatrième chiffre, le nombre décroissant des mariages : 100 000 de moins cette année qu'en 1972, dix ans auparavant. Or l'union libre, la cohabitation juvénile n'ont pas sur la natalité la même incidence que les mariages, c'est bien connu.

Les conséquences de ces chiffres sont très claires.

M. Bergelin vient d'évoquer la faillite certaine des régimes de retraites et l'obligation où l'on se trouvera de reculer, comme l'on fait les pays scandinaves, l'âge de la retraite dans les années qui vont suivre. C'est la première conséquence.

La deuxième conséquence, c'est la non-croissance du marché intérieur. Certaines formations politiques disent volontiers que la relance de l'économie passe par la relance de la consommation. Encore faut-il qu'il y ait des consommateurs et, de ce point de vue, les jeunes sont des consommateurs nécessaires et plus importants que les personnes âgées.

La troisième conséquence, c'est la baisse intellectuelle, car à la diminution de la quantité, correspond toujours une diminution de la qualité.

S'agissant de la sécurité, que l'on ne nous dise pas que les chiffres des pays européens, nos voisins, sont dans l'ensemble aussi médiocres que les nôtres et que voilà qui doit nous rassurer. Il faut regarder de l'autre côté de la Méditerranée : dans quelques années, sinon déjà, la population de l'Afrique du Nord sera le double de la population française. Chez nous, les moins de vingt ans représentent, je l'ai dit, 25 p. 100 de la population. En Algérie, il en représentent 60 p. 100 !

Dès lors, la situation est plus qu'inquiétante, même du point de vue de l'assimilation des immigrés. La France, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, a pu maintenir son taux de démographie

en partie grâce à l'arrivée des immigrés. Mais elle avait alors une capacité d'assimilation qu'elle commence à perdre, qu'elle perdra à coup sûr si la natalité ne remonte pas.

Le Gouvernement a estimé de son devoir de banaliser l'avortement et de prévoir son remboursement, d'envoyer une circulaire à tous les hôpitaux pour que dans tout hôpital il y ait un service d'avortement. Le Gouvernement a estimé de son devoir de faire passer sur les ondes des émissions de propagande en faveur de la contraception. En d'autres termes, toute l'action politique de ces derniers mois a été orientée en faveur de la dénatalité et dans le même temps, le Gouvernement affaiblit sa politique d'assimilation des immigrés.

A cet égard, j'ai toujours sur le cœur ce rapport demandé par le ministre de la culture qui conclut que la France est un pays à quatorze cultures et qu'elle doit toutes les enseigner, alors qu'il n'y a en France qu'une culture véritable, prioritaire pour les Français et seule apte à assurer l'assimilation et le développement de la nation, c'est la culture française ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

La demande que j'ai adressée à Mme le secrétaire d'Etat chargé de la famille il y a quelques mois, et que je renouvelle devant M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, pour que s'ouvre un débat sur ce grand et grave problème sera-t-elle un jour entendue ? Je l'ai dit déjà il y a plusieurs années : s'il est une affaire en faveur de laquelle les divisions politiques devraient s'atténuer et même disparaître, s'il est une seule affaire pour laquelle l'union sacrée est nécessaire, c'est notre politique démographique, faute de quoi, dans vingt ou vingt-cinq ans, la France sera inapte à demeurer une grande puissance industrielle, inapte à assurer son unité sociale, inapte à garantir sa sécurité.

Certes, une politique de la famille ne suffit pas, mais tout commence par une politique de la famille et de la mère de famille, qui donne à celle-ci le choix entre travailler ou rester au foyer en lui assurant un revenu suffisant. Voilà qui est capital. Songez que 4 p. 100 seulement des couples où l'homme et la femme travaillent ont trois enfants ou davantage ! C'est le chiffre que vient de révéler le Conseil économique et social.

Il faut également organiser le travail de la mère de famille, et s'il est un seul domaine où les préoccupations sociales doivent l'emporter sur les préoccupations de rentabilité économique, c'est bien celui-là, qu'il s'agisse du congé maternel, du travail à temps partiel, des emplois réservés à la femme qui a renoncé à son travail pour élever ses enfants, ou de l'ouverture de concours administratifs sans condition d'âge et de diplôme pour la mère de famille.

Il faudrait également réserver, comme commencent à le faire un certain nombre de pays de l'Est, un accueil chaleureux de la société aux jeunes couples, et notamment une priorité absolue aux jeunes couples mariés tant pour le logement que pour l'emploi.

Messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous sommes à un moment crucial de notre histoire : dans quatre ou cinq ans, il sera trop tard, et les meilleures mesures ne permettront pas de relever la courbe démographique. Aujourd'hui, la chute de la natalité est telle que si elle n'est pas stoppée dans les quatre ou cinq années qui viennent, le vieillissement de la population sera un fait accompli. Quelles que soient les mesures que prendront vos successeurs, il sera trop tard.

Je le répète, s'il est une question qui doit effacer les divisions politiques et qui mérite que l'on se mette tous d'accord, c'est bien celle-là. Faute de politique démographique, dans dix ans toutes les discussions seront vaines. L'affaissement de la France sera une chose accomplie.

Je vous le demande donc avec insistance : ne vous contentez pas, monsieur le ministre des affaires sociales, madame le secrétaire d'Etat chargé de la famille, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la santé, monsieur le ministre chargé de l'emploi, de me répondre aujourd'hui à l'occasion de l'examen de ce projet de budget. Faites en sorte qu'il y ait une prise de conscience au sein du Gouvernement et au sein du Parlement — une prise de conscience qui débouche sur la grande politique démographique que la France attend pour survivre. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi.

M. Jack Ralite, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, c'est en tant que ministre du Gouvernement de M. Pierre Mauroy et en tant qu'homme de liberté que je prends la parole. Je dis homme de liberté, parce qu'hier, peu après dix-sept heures, j'ai été en quelque sorte interpellé, comme d'autres.

Ce tantôt, les parlementaires de tous bords rendront hommage aux trente et un députés qui sont morts pendant la guerre de 1940-1945, c'est-à-dire pour la liberté. Moi, je ne les trie pas ; j'espère que personne ne les triera. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Parmi eux il y avait Catelas, qui fut décapité, Cossonneau, qui fut fusillé, Michels, qui fut fusillé, Péri qui fut fusillé et sut dire auparavant que, si c'était à refaire, il referait ce chemin. C'est une autre manière de dire : liberté ! On comprendra que je dise ces faits avec quelque émotion en soulignant que le président de l'amicale des parlementaires anciens déportés et résistants s'appelle Guy Ducoloné et qu'il est vice-président du groupe communiste.

J'ajouterai un mot, toujours à la française et au nom de la liberté. Dans un petit ouvrage écrit au sortir de la guerre par quelqu'un qui, je l'espère, ne sera pas récuse, l'écrivain Roger Vailland — il découvrit précisément à cette époque la sensibilité à laquelle j'appartiens — estimait qu'il y a une grande singularité dans le fait d'être français, c'est la faculté d'irrespect. J'adhère pleinement à cette idée. Mais il ajoutait aussitôt qu'il fallait que cette faculté soit habilitée par la grandeur d'âme, faute de quoi, je le cite : « il s'agirait de friponnerie ».

M. Emmanuel Hamel. J'ai tout simplement dit que communisme signifiait oppression ! (Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le ministre chargé de l'emploi. Mais j'en viens à l'ordre du jour.

Le budget de l'emploi est donc un bon budget, comme plusieurs intervenants se sont plu à le dire, et d'abord les rapporteurs. M. Dominique Frelaut, Mme Marie-France Lecuir, et, pour la partie qui concerne le travail des handicapés, M. Louis Besson. Ce budget augmente de 19,4 p. 100, avec 48 milliards de francs de crédits. Il traduit la volonté du Gouvernement, qui ne fait en cela qu'appliquer ce que dit inlassablement M. le Président de la République, à savoir : la politique de l'emploi est une politique prioritaire.

Je ne reviendrai pas sur tous les points que les trois rapporteurs que j'ai cités et certains intervenants ont soulignés. Pour ma part, j'utiliserai plutôt le temps qui m'est imparti pour insister sur quelques aspects qui me semblent importants.

D'abord les chiffres de l'emploi.

Cette dernière semaine, on a beaucoup dit et beaucoup médité à leur propos. Mais que voulez-vous, il faut bien s'habituer ! En France, aujourd'hui, au sujet du travail du Gouvernement et de la majorité qui le soutient, quand il y a une bonne nouvelle, ce n'est pas une nouvelle, mais quand il y a une mauvaise nouvelle, c'est une grande nouvelle ! Eh bien ! oui, il y a une bonne nouvelle ce mois-ci encore. Il est vrai que, comme M. le Premier ministre s'y était engagé dès le début de la législature, nous nous maintenons sur la ligne des deux millions de chômeurs. Certes, c'est un drame, mais leur nombre ne va pas en augmentant.

M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des rapatriés. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. On verra !

M. le ministre chargé de l'emploi. Mes collègues ici présents peuvent le dire : lorsque nous rencontrons des ministres ayant des responsabilités similaires dans les pays voisins, tous demandent : « Comment y parvenez-vous ? ».

J'ai écouté hier Mme Marie-France Lecuir et M. Dominique Frelaut faire des comparaisons à ce sujet. Eh bien ! oui, à la Française, nous avons maintenu le chômage au niveau où nous l'avons trouvé, et je crois que c'est un succès. Hier, M. Madelin nous a parlé à ce propos d'« espièglerie statistique ». Connaissant son vocabulaire habituel, je pense qu'il était surtout gêné pour nous attaquer.

En fait, nos statistiques sont celles de la vérité. Comme nous ne craignons personne, hier matin, les responsables techniques des services de l'A.N.P.E. et du service des études des statistiques ont réuni, à ma demande, les journalistes. Ceux-ci ont pu, pendant plus d'une heure et demie, analyser l'alphabet du calcul et des chiffres. Il est vrai cependant que ce mois-ci, nous avons eu un petit retard, mais celui-ci est dû à un fait que vous connaissez : le mouvement social des P.T.T. On nous dit que nous devrions comptabiliser tout cela par téléphone ou par informatique. Précisément, si nous avons prévu l'informatisation dans le budget, c'est bien parce qu'elle n'existe pas ! On ne pouvait donc pas faire autrement que d'utiliser le courrier. Vous savez comment cela se passe. Un million de fiches partent par la poste des agences locales de l'emploi vers les deux centres d'études nationaux de l'A.N.P.E. à Issy-les-Moulineaux et Lille. De là, les informations sont mises sur bande magnétique, transmises à l'ordinateur central de Créteil et ensuite au service des études et des statistiques. Tout cela a été expliqué hier, sauf à certains de ceux qui avaient écrit des articles médisants, contraires à la vérité, et qui n'étaient pas venus, ce qui, de leur part, est un aveu de faiblesse argumentaire.

Oui, nous en sommes donc à deux millions de chômeurs et ces chiffres ont été confirmés par les résultats de l'enquête sur l'emploi menée par l'I.N.S.E.E. auprès d'un échantillon représentatif de ménages. L'évolution, sur un an, du nombre de chômeurs, telle qu'elle résulte de cette enquête, est en effet inférieure à celle de l'époque écoulée, à partir des séries mensuelles publiées par le ministère de l'emploi. Je crois qu'il fallait dire ces choses et peut-être dire aussi...

M. Michel Debré. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé de l'emploi. Bien sûr !

M. le président. La parole est à M. Debré, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Michel Debré. Il fut un temps, monsieur le ministre, où le nombre de chômeurs des départements d'outre-mer était comptabilisé dans les statistiques. Or, d'après les derniers renseignements qui nous ont été donnés, les statistiques des départements d'outre-mer sont maintenant mises à part et n'entrent plus dans la statistique globale. C'est l'un des procédés employés pour donner l'impression que le nombre de chômeurs se maintient, alors qu'en réalité, il y a augmentation.

M. Antoine Gissingier. Et les jeunes stagiaires ?

M. le ministre chargé de l'emploi. Préférez-vous, monsieur Gissingier, voir les jeunes de seize à vingt-cinq ans faire la queue à l'A.N.P.E. ?

M. Antoine Gissingier. Ce n'est pas le même problème !

M. le ministre chargé de l'emploi. Laissez-moi finir ! Pourquoi ce verbe haut ? Nous discutons d'un problème sérieux, restez calme ! Autrement, je croirai que vous pensez à autre chose. (Sourires.)

M. Antoine Gissingier. C'est du verbiage, comme vous en avez fait dans les hôpitaux !

M. le ministre chargé de l'emploi. Oui, que préférez-vous, monsieur Gissingier, que les jeunes fassent la queue devant l'A.N.P.E. en qualité de chômeurs, ou que, pendant un an ou deux, grâce aux contrats emploi-formation, ou aux contrats emploi-adaptation, ils se trouvent dans une entreprise en train d'apprendre le métier ? Les statistiques montrent que 80 p. 100 d'entre eux restent dans l'usine à la sortie de ce contrat. Il y a quelques jours, à Lyon, j'ai signé 700 contrats avec le président de la chambre de commerce et d'industrie, qui n'est sans doute pas de mon bord, monsieur Gissingier. Il est peut-être plus près de vous, encore que cela ne m'intéresse pas. J'ai donc signé avec lui 700 contrats et il ne m'a pas donné l'impression de jouer au petit jeu auquel vous jouez ! Je suis allé ensuite visiter

l'usine B. S. N. à Givros ; avec le directeur général, nous avons réuni les vingt jeunes sous contrat emploi formation ; dix d'entre eux qui étaient là depuis un an venaient de signer un contrat définitif. Je trouve que ce sont de bonnes marches pour l'emploi. Je ne dis pas que c'est l'ascenseur, mais je dis que sont là de « bonnes marches ».

M. Emmanuel Hamel. C'est exceptionnel !

M. le ministre chargé de l'emploi. En ce qui concerne le problème des départements et des territoires d'outre-mer, monsieur Debré, nous avons, avec mon collègue M. Lemoine, tenu une conférence de presse il y a un mois qui prouve que non seulement nous n'évacuons pas les chômeurs des D.O.M., mais que nous améliorons les relations entre l'A.N.P.E. et l'organisme qui gère leurs problèmes, de manière à encore mieux les appréhender pour mieux les résoudre.

M. Michel Debré. Les statistiques ont été modifiées !

M. le ministre chargé de l'emploi. Non, très franchement, nous ne maquillons pas, nous ne trafiquons pas ! Le problème est suffisamment grave pour qu'on quitte le domaine de la suspicion et qu'on se place, comme aurait dit Jean Vilar, sur le terrain de la vérité, terrain que je ne quitterai pas.

M. Michel Debré. Vous ne m'avez pas répondu !

M. Antoine Gissinger. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé de l'emploi. Bien sur.

M. le président. La parole est à M. Gissinger, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Antoine Gissinger. Je suis heureux de vous avoir entendu tenir un tel langage alors que, lorsque vous étiez membre de notre commission, vous étiez opposés aux contrats emploi-formation. Ces contrats, c'est nous qui les avons créés !

M. le ministre chargé de l'emploi. J'étais contre les stages de M. Barre, qui se moquaient des jeunes...

M. Antoine Gissinger. Allons donc !

M. le ministre chargé de l'emploi. ... mais j'étais pour les stages sérieux. Au terme des stages de M. Barre, on « évacuait » les jeunes. Au terme de ceux que nous mettons en place avec responsabilité, on « assoit » les jeunes. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes. — Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. Antoine Gissinger. Venez voir sur place leurs résultats !

M. le ministre chargé de l'emploi. Oui, c'est avec ces mesures et d'autres dont nous amplifions le développement par le budget de 1984 que nous avons évité 197 000 chômeurs en 1983 ! Ce résultat, dû à une action acharnée qui a réclamé la mobilisation de beaucoup d'acteurs, je n'arrive pas à ne pas m'en féliciter !

Mais si je dis : pas d'apocalypse *now* ou pas d'apocalypse *tomorrow*, je dis aussi : pas de béatitude !

Car les offres d'emplois diminuent ; elles diminuent dans une proportion qui nous inquiète : le chômage partiel augmente ; l'âge moyen des demandeurs en fin de droits augmente ; un certain nombre d'emplois industriels sont supprimés ; nous savons qu'il y a actuellement des dossiers de licenciements économiques lourds présentés par certaines entreprises. Ces faits nous rendent inquiets pour l'avenir. Donc, pas d'apocalypse — je vous la laisse — mais pas de béatitude.

A cet égard, j'ai bien aimé une formule de Mme Lecuir, hier. Elle a dit : c'est malheureux que ce budget ait ce niveau, mais c'est heureux qu'il l'ait ! C'est malheureux parce que, effectivement, cela signifie qu'il y a des problèmes, mais c'est heureux parce que, effectivement, cela signifie que nous voulons les résoudre.

Un orateur a évoqué la note récente sur l'industrie élaborée par le bureau d'information et de prévisions économiques et commentée par l'I.N.S.E.E. Je souhaite dire que la problématique de cette note ne rejoint pas la problématique de la

politique gouvernementale. En effet, l'idée principale, stratégique, de cette note, est que nous avons une tâche : mettre un terme au déficit du commerce extérieur. Certes, et Mme Edith Cresson peut vous dire que cela commence à ne pas trop mal marcher ! Mais nous avons une deuxième tâche, la lutte contre l'inflation, et une troisième tâche, le combat pour l'emploi.

Or, dans ce document, on ne s'occupe que du rétablissement du commerce extérieur et toute l'analyse est faite dans cette optique. Les exportations françaises dépendent pour l'essentiel de la demande extérieure, sur laquelle nous n'avons pas de prise. Il faut donc agir essentiellement sur les importations. Comment ? En modérant la demande interne, dit le B. I. P. E., et, plus particulièrement, la consommation des ménages. Pour cela, il faut peser sur les revenus. On aboutit alors à 500 000 emplois supprimés.

C'est le résultat d'une démarche politique que nous entendons mais qui n'est pas la nôtre. Je vous demande donc de toujours regarder la préface des documents statistiques. Là, il ne s'agit pas d'espionnage, mais d'orientation. Ce n'est pas la nôtre et je tenais à le dire.

Voilà pour les statistiques du chômage.

J'en viens au budget proprement dit. J'aimerais commencer son examen par une remarque faite par le Président de la République le 15 septembre dernier : « C'est vrai que la réponse sociale au chômage, par les contrats de solidarité, par les contrats de formation, par les préretraites, par la réduction de la durée du travail, ce sont des mesures nécessaires, mais elles ne sont pas suffisantes. Il faut une réponse économique au chômage. »

La réponse essentielle, c'est celle que mon collègue Laurent Fabius a développée lors du débat sur la politique industrielle. La réponse du ministère de l'emploi est seconde mais confortante par la dialectique qu'elle peut et doit toujours plus créer entre le social et l'économique. Voyons à travers le budget comment elle est opérative. Je le ferai à grands traits, les rapporteurs ayant fort bien étudié ce budget et de manière objective. Il s'élève, je le rappelle, à 48,8 milliards de francs, en augmentation de 19,3 p. 100 par rapport à 1983, soit trois fois plus que le taux d'augmentation du budget général.

Il faut noter particulièrement la progression des crédits destinés au financement d'une politique active de l'emploi. Hors dépenses obligatoires — fonds national du chômage, aide sociale à la sidérurgie, allocations de secours exceptionnel, garantie de ressources en faveur des handicapés — ils progressent de 63,3 p. 100, traduisant l'effort entrepris en faveur de l'abaissement de la durée du travail et des actions de formation liées à l'emploi. Les dotations du fonds national de l'emploi sont doublées : de 5 à 10 milliards de francs, dont 5 709 millions pour les contrats de solidarité, 2 400 millions pour les contrats emploi-formation et 347 millions pour les différentes actions de formation financées par le fonds.

Une précision à ce propos : lors de mon audition par la commission des affaires sociales, on m'avait fait remarquer que le rapport sur le fonctionnement du fonds national de l'emploi n'était pas encore parvenu à l'Assemblée alors qu'il aurait dû l'être. Il est à votre disposition depuis deux jours, mesdames, messieurs les députés.

Troisième donnée pour une politique active de l'emploi : l'Agence nationale pour l'emploi devra notamment entreprendre un vaste programme d'informatisation et généraliser les entretiens individualisés avec les demandeurs d'emploi. Pour lui permettre de mener à bien cet effort, ses crédits de fonctionnement augmentent de près de 20 p. 100, les autorisations de programme de plus de 100 p. 100 et les crédits de paiement de plus de 20 p. 100 et, en dérogation avec la règle que nous nous sommes fixée cette année étant donné les difficultés, règle applicable à l'ensemble des administrations en 1984, l'A. N. P. E. bénéficiera de 460 emplois supplémentaires, ce qui portera à 30 p. 100 l'accroissement de ses effectifs depuis 1981.

Avec ce « livret de caisse d'épargne » en faveur de l'emploi, nous pouvons travailler sur cinq axes prioritaires.

Premier axe : la réduction de la durée du travail et la promotion du temps choisi, dont la dotation est de 1 170 millions de francs. Ce n'est pas un problème aisé à régler en cette période. Demander à un travailleur aspirant à travailler trente-cinq heures par semaine qu'il accepte de perdre quatre heures de salaire, alors qu'il gagne 400 000 ou même 500 000 anciens francs par mois, ce n'est pas facile !

Je rappelle que, lors de son voyage en Poitou-Charentes, le Président de la République a dit qu'il était pour la compensation. Moi aussi. Malgré cette difficulté, les choses avancent et nous avons signé par exemple avec l'entreprise Dassault, ainsi qu'avec la S.N.I.A.S., de bons contrats.

De bons contrats parce que, outre la concertation direction-salariés, il y a eu débat dans les deux entreprises, et c'est capital. Les deux directeurs peuvent d'ailleurs témoigner de l'apport de ce débat au climat de l'entreprise. De bons contrats aussi parce que, suite à la négociation directe qui a eu lieu entre les directeurs de ces entreprises et mon cabinet, il y a eu création d'emplois dans les deux cas : à la S.N.I.A.S. 160 et chez Dassault 210. C'est dire que nous avançons sur ce plan !

Deuxième axe : la promotion de l'emploi au niveau local.

Dans ce domaine, toutes les lignes qui avaient été définies l'année dernière et en quelque sorte instrumentalisées par mon prédécesseur ont été reprises. Je profite de l'occasion pour souligner la qualité du rapport que M. Jacques Badet a élaboré, à la demande du Premier ministre, sur les comités locaux pour l'emploi.

Il y a toujours les emplois d'initiative locale, les aides aux créateurs d'entreprises, les aides à la réinsertion ; il y aura maintenant les contrats Etat-région et bien d'autres mesures. Les crédits du ministère de l'emploi affectés aux actions expérimentales font d'ailleurs plus que doubler, atteignant 29 millions de francs, soit une augmentation de 133,6 p. 100 !

A propos de ces initiatives locales, M. Royer, député-maire de Tours, a posé hier soir un certain nombre de questions et précisé qu'il envisageait de créer des emplois dans des conditions qu'il nous demande d'étudier avec lui. M. Pierret m'a soumis un problème du même type et son dossier est déjà avancé. Les deux villes en question sont au demeurant administrées par des majorités différentes et cherchent à promouvoir des emplois susceptibles de permettre à des gens qui connaissent la chronicité dramatique du chômage d'en sortir et d'être utiles.

Je suis intéressé par ces réflexions et expériences, d'autant que, le disant, je précise à ceux qui auraient de faux espoirs qu'il ne s'agit pas d'appliquer en France la solution « à la virginienne » décrite dans *La Révolution conservatrice américaine* : là-bas, on vous donne une indemnité de chômage, avec obligation d'un travail pendant sept jours ! Nous cherchons une solution beaucoup plus originale, qui s'inspire de nos traditions.

Troisième grand axe : les actions de formation professionnelle. Elles sont essentielles et concernent des milliers de jeunes. Je rappellerai quelques chiffres afin de souligner l'importance des capacités de formation du ministère de l'emploi. Stages F.N.E. formation-adaptation : 40 000 ; stages C.L.D. courts : 31 000 ; stages C.L.D. longs : 1 700 ; stages de mise à niveau : 10 000 ; contrats emploi-formation : 100 000 ; contrats emploi-adaptation : 50 000 ; contrats emploi-orientation : 50 000 ; information dans les centres publics hors A.F.P.A. : 3 500 ; formation financée dans les centres privés : 11 000 ; formation des demandeurs d'emploi assurée par l'A.F.P.A. : 65 000. C'est là une intervention positive et constructive, dont la finalité est l'insertion professionnelle, et je crois être ainsi un ministre constructeur pour 362 000 personnes.

Quatrième axe : l'action en faveur des travailleurs handicapés. J'ai relu l'intervention de M. Hage : elle est si minutieuse que j'aurais un peu l'impression de bégayer si je répétais ce qu'il a dit. Je rappellerai cependant, afin que nul n'en ignore, que les crédits d'intervention en faveur des travailleurs handicapés doublent. Ceux de la garantie de ressources augmentent aussi afin d'aider 10 000 travailleurs handicapés de plus. C'est avec ce doublement de crédits d'intervention qu'en 1984, 500 travailleurs handicapés pourront devenir travailleurs indépendants, artisans. Avant, il n'y en avait que 100 !

C'est avec cela aussi que 500 travailleurs handicapés pourront être accueillis en 1984 sur des postes de travail aménagés en usine, contre 100 précédemment.

Sont également financés des contrats Etat-entreprises en faveur de ces travailleurs. On peut être optimiste au-delà des financements. Un orateur m'a posé une question à propos des ateliers protégés. Il y en a actuellement 118 et ce projet de budget permettra de faire passer les effectifs qu'ils accueillent de 5 000 à 5 300 travailleurs. Mais, surtout, j'ai visité récem-

ment deux de ces ateliers à Grenoble : ils se mettent à l'heure de la technologie avancée ; on s'aperçoit qu'un grand nombre de travailleurs handicapés s'y mettent eux aussi. Donc, là aussi, le budget fait avancer les choses.

Cinquième axe : la modernisation du service public de l'emploi, avec deux points principaux, l'informatisation des agences locales sur deux ans et les entretiens individualisés, si précieux pour les chômeurs.

Tel est le contenu programmatique de ce budget. Certes, j'ai abordé cette question à grands traits, mais je crois avoir répondu aux préoccupations de la plupart des intervenants.

Peut-être quelques mots supplémentaires sur quelques questions particulières de députés. Mme Lecuir m'a posé une question à propos des P.M.E. et des contrats de solidarité. Effectivement, il y avait des seuils, mais ce problème est maintenant réglé. J'indique à Mme Frachon, qui est plus particulièrement intervenue sur la question des immigrés, que nous avons, avec l'A.N.P.E., mis en place un dispositif, notamment aux Minguettes, dans la banlieue lyonnaise, où le problème des jeunes immigrés est particulièrement aigu. Dans le « programme jeunes », notamment celui des P.A.I.E., qu'anime M. Marcel Rigout, il y a une interdisciplinarité des agents afin de mieux répondre aux problèmes des jeunes des plus en difficulté, dont font partie les jeunes immigrés. Le professeur Laget a souhaité que le service public de l'emploi soit un lieu de rencontres. Mme Eliane Provost voudrait que les chômeurs soient mieux informés et mieux orientés. C'est ce que nous commençons à faire de manière très concrète. Mme Lecuir s'était interrogée aussi sur les crédits des locaux de l'A.N.P.E. On ne peut pas augmenter sur tous les plans. Je rappelle cependant que les crédits de fonctionnement augmentent de 6,2 p. 100, ce qui correspond à la hausse normale de tous les budgets, et que les crédits d'équipement atteignent 20,9 millions de francs en crédits de paiement et 26,6 millions de francs en autorisations de programme. Et comme l'on crée 460 emplois, on ajoute 12 740 francs par agent pour le mobilier et le matériel et 22 000 francs pour la location de locaux.

Quant à l'aide légère à la mobilité, Mme le rapporteur nous a fait part des remarques de la commission. L'année dernière, les crédits ont été améliorés et il s'avère, à l'approche de la clôture de l'exercice 1983, que ce crédit est suffisant.

Je développerai maintenant quelques questions qui me semblent importantes.

Je reviens, car je pense que c'est nécessaire, aux contrats emploi-formation. J'ai indiqué qu'à Lyon j'en avais signé 700 avec la chambre de commerce et d'industrie. Ce n'est pas un mince résultat ! J'avais presque l'impression de me trouver dans une maternité et de contribuer à la naissance d'une entreprise de 700 travailleurs — mais mes sentiments personnels importent peu...

L'union de l'industrie minière et de la métallurgie de la région parisienne vient d'en signer 500. Avec la M.A.C.I.F., à Niort, nous allons en signer 300. Je reçois le directeur général de Casino pour en signer plusieurs centaines. La semaine dernière, une entreprise de Strasbourg est venue avec un dossier de 79 contrats, qu'elle a signés.

Je me rends dans le département de l'Oise la semaine prochaine pour en signer 257. Dans le Nord, durant les trois mois d'été, ces contrats ont augmenté de 32,95 p. 100, en Bretagne de 26,10 p. 100, en Alsace de 31,4 p. 100. Sans doute n'en va-t-il pas de même partout mais les régions que j'ai citées ne sont tout de même pas, du point de vue économique — je pense en particulier au Nord-Pas-de-Calais — celles qui connaissent le moins de difficultés.

Vous voyez que les choses avancent. Pour nous, c'est une tâche sacrée parce qu'il n'y a rien de pire, pour quelqu'un qui quitte l'école, que d'entrer chômeur dans la vie. Nous voulons qu'il entre travailleur ou, tout au moins, dans une station-relais formation, et non dans une station-parking !

Je reviens sur ces contrats pour que les choses soient claires. Ils sont de trois types : emploi-formation, emploi-adaptation et emploi-orientation. Tous les trois donnent un vrai contrat de travail, un salaire équivalent au S.M.I.C., une formation, une expérience industrielle et, dans 80 p. 100 des cas, permettent une insertion en fin de parcours.

Le premier type de contrat s'adresse aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans qui n'ont pas de formation ; il leur en donne une.

Le deuxième s'adresse à ceux qui ont une formation mais qui, pour être copartenaires d'une production, ont besoin de s'adapter.

Le troisième s'adresse à des jeunes qui n'ont pas de formation ni de perspectives, connaissent un certain désarroi et qui, pendant un stage d'au moins quatre mois avec quatre-vingts heures de formation — dans les deux contrats précédents, la durée de formation variait de 150 à 1 200 heures — peuvent se familiariser avec le processus du travail et y retrouver des raisons d'espoir qu'ils avaient perdus.

Pour chaque heure de formation, nous donnons aux entreprises qui souscrivent à ces contrats 46 francs de l'heure.

Deuxième question importante : les entretiens personnalisés. Je veux y insister dans la mesure où plusieurs parlementaires ont à juste titre abordé cette question dans leur intervention.

Actuellement 18 millions de fiches sont traitées manuellement par les personnels de l'A. N. P. E. Dans les deux ans qui viennent, nous allons informatiser les dossiers des agences locales qui sont au nombre de 682. L'A. N. P. E. et l'UNEDIC ont signé une convention dans ce sens au mois de juillet dernier.

Dès cette année, 266 agences locales seront informatisées, dans vingt-deux départements. Ainsi, c'est environ 53 p. 100 des demandeurs d'emploi qui pourront bénéficier de cette nouvelle procédure qu'on appelle le système G. I. D. E. qui n'a rien à voir en la circonstance avec des faux-monnayeurs. (Sourires.)

Ce système G. I. D. E. devrait premièrement permettre de procéder à la prise en compte simultanée dans les agences locales et les antennes Assedic des inscriptions, des réinscriptions, des annulations ou des modifications de situation des demandeurs d'emploi. C'est la transparence croisée et rapide.

Deuxièmement, ce système contribuera à substituer l'actualisation par correspondance de la demande d'emploi au pointage physique actuellement en usage, pointage douloureux s'il en est. Nous sommes quelques-uns ici — j'en reconnais — qui avons des dizaines de fois passé des heures dans les queues de pointage. Ce sont les queues du malheur ! On ne veut pas qu'elles puissent continuer. On veut qu'au contraire le chômeur soit reçu individuellement, comme être global par un agent de l'A. N. P. E. qui puisse techniquement et humainement, parce qu'il est seul en face de lui, prendre le temps nécessaire de discuter avec lui et contribuer au règlement de ses problèmes.

La préfiguration de cette généralisation de l'entretien individualisé a eu lieu l'année dernière et les résultats sont très importants. Tous les chômeurs que nous rencontrons reconnaissent qu'un pas en avant a été fait.

Il est vrai que ces entretiens n'ont pas tout réglé du point de vue du travail, parce que ce n'est pas l'A. N. P. E. qui crée les emplois. Mais il importe au moins que lorsque des emplois se présentent, l'A. N. P. E. puisse immédiatement mettre en rapport le demandeur avec l'offreur.

Enfin troisièmement, le système G. I. D. E. permettra d'accélérer notablement les délais de premier paiement des indemnités de chômage.

C'est donc une procédure très efficace qui se met en route avec tous les moyens nécessaires.

Le troisième point sur lequel je dirai quelques mots concerne l'Unedic. Je ferai, comme hier mon collègue M. Pierre Bérégovoy, la remarque préliminaire suivante : comme le veut la démocratie, les partenaires sont actuellement en train de discuter. Le Gouvernement, qui n'entend pas se substituer à eux, attend leurs conclusions pour donner l'avis qui peut et doit lui revenir en cette circonstance. Mais, à très juste titre, M. Dominique Frelaut a posé la question des crédits. Ceux inscrits au budget suffiront-ils ? Et bien, je réponds qu'ils suffiront à l'étape actuelle et selon la prévision que nous pouvons faire. De toute façon dans la structure administrative et financière des rapports entre l'Unedic et le Gouvernement, il y a des moyens d'adapter automatiquement ces crédits par exemple dans l'hypothèse que je ne veux pas envisager d'une augmentation non prévisible du chômage. Les enoses se feront normalement et la loi de finances rectificative avalisera, selon un schéma qui s'est déjà produit.

On entend dire parfois, çà et là, que l'Etat ne ferait pas assez. Si l'Etat a pris en charge 35 p. 100 des dépenses pour l'indemnisation du chômage, il finance également 40 p. 100 des dépenses pour l'incitation à la préretraite — garanties de ressources,

allocations spéciales du F. N. E., contrats de solidarité de préretraite. L'Etat paie 43 p. 100 des dépenses pour la formation professionnelle et la quasi-totalité des dépenses pour le maintien de l'emploi — chômage partiel, ateliers de travail protégés des handicapés, plan textile, promotion de l'emploi et créations d'emploi par les contrats de solidarité, réduction du temps de travail, exonération de charges sociales, incitation à l'activité, et garantie de ressources des handicapés. Enfin l'Etat assure les dépenses de l'A. N. P. E. pour la gestion du marché de l'emploi. Toutes ces mesures sont répertoriées dans les comptes de l'emploi. Au titre des dépenses 1982, elles se chiffrent à 116 milliards de francs et la part assumée par l'Etat, donc notamment par le ministère de l'emploi, est d'environ 49 p. 100.

Je précise ce point parce qu'il faut toujours dire la vérité.

J'ai reçu mardi dernier une délégation du comité national de lutte et de défense des chômeurs C. G. T. qui venait me faire part de leur émotion à la lecture du compte rendu du débat qui se déroule actuellement entre partenaires sociaux au siège de l'UNEDIC. Je ne veux pas, en tant que membre du Gouvernement, trancher en quoi que ce soit. Ce n'est ni mon devoir, ni même mon droit, mais j'ai été quelque peu irapporté par plusieurs des préoccupations des chômeurs évoquées par la délégation.

Premièrement, ils craignent que les prestations ne diminuent, parce qu'ils entendent la délégation patronale affirmer qu'il faudrait qu'elles diminuent et ils sont inquiets. Nous entendons cette inquiétude.

Deuxièmement, ils redoutent que ne se crée en France un système qui romprait un peu avec la tradition à la française de l'unicité du chômeur. Ils craignent que la distinction ne s'opère entre un chômeur d'Etat et un chômeur de patronat, entre un chômeur d'adaptation et un chômeur permanent. Cette question nous interpelle aussi !

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial. Surtout pour les jeunes !

M. le ministre chargé de l'emploi. Surtout pour les jeunes en effet ! Cette question, nous en parlions encore hier soir avec Pierre Bérégovoy, nous touche. Il y aurait finalement « un hôtel des invalides du chômage » et un hôtel de reclassement de quelques chômeurs !

Il y a là une partition du pays et, en même temps, de la part d'un partenaire social un retrait de ses responsabilités nationales qui suscitait la préoccupation de la délégation de chômeurs.

Voilà un peu ce que je voulais dire sur l'UNEDIC. Nous réfléchissons à ces problèmes, mais nous entendons laisser les partenaires sociaux avancer leurs solutions. Au moment souhaitable, nous interviendrons.

Quatrième question que je souhaite évoquer : l'ensemble des mesures prises par le conseil des ministres dans ses réunions des 2 juillet, 3 août et 26 octobre. Il y en a seize. Elles concernent la réduction de travail, la mise en place du service public de l'emploi avec les crédits que j'ai indiqués, la réforme de l'apprentissage animée par M. Crépeau ; sur ce point, nous avons obtenu des résultats : ainsi un décret en date du 7 février 1983 accordait des primes de 10 000 francs dans certaines conditions, pour des créations d'emplois à durée indéterminée dans l'artisanat. Eh bien, 2 836 entreprises artisanales ont présenté 3 348 demandes ; 2 977 ont été acceptées et 371 seulement ont été refusées.

Continuons à énumérer les seize décisions : il y a la réforme du statut des chômeurs en formation. Il y a le travail à temps choisi. Il y a des nouveaux contrats à durée déterminée gérés par l'A. N. P. E. Ceux-ci doivent permettre à un chômeur, dont une entreprise aurait besoin — soit parce que, de petite taille, elle a du mal à envisager avec certitude son avenir, soit parce qu'elle doit remplir un contrat dans le cadre d'un marché international exceptionnel — de travailler pendant une période donnée. Bien sûr, ce n'est pas le ciel de l'emploi.

M. Alain Madelin. Cela s'appelle le travail temporaire !

M. le ministre chargé de l'emploi. Non, parce que, je le souligne, et un parlementaire est intervenu hier sur ce point, nous ne toucherons pas à la législation qui a commencé d'être cher, et d'une manière intéressante, le travail temporaire. Nous tenons compte seulement d'une spécificité de la situation des

hommes et femmes atteints par la chronicité du chômage et si elle rencontre un besoin industriel, pourquoi ne pas apporter une solution ?

D'autres décisions ministérielles doivent être évoquées : la réforme du chômage partiel, qui entrera prochainement en vigueur ; les contrats emploi-formation-production, sur lesquels je reviendrai ; le déplaçonnement des cotisations patronales concernant l'assurance maladie, et favorisant les entreprises de main-d'œuvre, de nouvelles mesures pour réduire le chômage des jeunes, le congé parental, le congé sabbatique et le congé pour création d'entreprise.

Avant de conclure, je voudrais aborder encore deux questions. La première concerne les mutations technologiques parce que j'ai à y voir ! Généralement, en France, dans un tel contexte, on affirme que les machines neuves entrent et que les hommes ou les femmes sortent ! Moi, je n'arrive pas à m'inscrire dans une telle conception.

Oui, nous sommes confrontés à une grande mutation technologique. Certains en ont peur et la nient. D'autres s'y engagent jusqu'au bout, sans s'occuper des hommes. Je suis également éloigné de la première attitude, apocalyptique, que de la seconde, bête. D'ailleurs l'impression d'une pollution par la technologie est d'autant plus grande que la technologie apparaît comme désincarnée. Or elle ne doit pas l'être parce que je ne conçois pas de progrès social ou de progrès industriel sans une prise en compte de deux coordonnées, la machine et l'homme. Il peut entrer dans l'usine des machines extraordinaires, s'il n'y a pas d'hommes, il n'y a pas d'entreprise. Le travail vivant reste un travail central et comme nous sommes un gouvernement d'hommes qui, avant tout, aiment les hommes, eh bien, sur cette question-là, très importante pour l'ensemble des salariés, nous disons qu'il faut que le financement du progrès ait sa juste part sur les machines et sa juste part sur les hommes. Toute coupure serait, sera fatale.

Vous m'avez compris : j'appelle à une mutation technologique à visage humain. Pour cela, il faut une transparence absolue des données fondant les choix de mutations. Il faut une valorisation des ressources humaines, conçues comme condition première du succès des transformations techniques envisagées. Il faut un traitement social des difficultés d'adaptation non résolues.

Pourquoi est-ce que j'énumère ces trois conditions ? Parce que je suis confronté à plusieurs dossiers de licenciements. Permettez-moi d'en prendre un, sans aucune malice, celui de Peugeot-Talbot.

Premièrement, la transparence : les transformations à opérer ne pourront être réussies si l'on emprunte une démarche crispée ou descendante. En France, on ne fera pas en la matière « contre les salariés » ou « pour les salariés », mais « avec les salariés. » Qui y a-t-il à gagner, à leur présenter sous forme de simple ajustement conjoncturel d'effectifs, des mesures résultant pour partie d'une restructuration déjà entamée — l'intégration de Talbot au sein de P.S.A. — ou annoncée — l'automatisation accélérée et la spécialisation poussée des unités de production, puisqu'on attend deux mille robots dans cette grande entreprise privée. Il faut toujours préférer la logique du débat à celle, destructrice, du conflit.

Deuxièmement, valoriser les ressources humaines. De nombreux parlementaires sont intervenus, et à juste titre, sur le problème des immigrés et donc, sur les O.S., qui ne sont d'ailleurs pas seulement des immigrés ! Comment oublier que dans une usine comme celle de Poissy, les choix de production antérieurs, fondés sur des analyses tayloriennes, ont conduit à des recrutements massifs d'une main-d'œuvre dépourvue de toute qualification, souvent d'origine étrangère, et dont la situation n'a évolué, sauf la dignité qu'ils ont gagné par leurs luttes, que sur un seul point : celui du vieillissement. Et 88 p. 100 de ces travailleurs étrangers n'ont même pas suivi un enseignement primaire complet. De même, le dispositif de formation permanente de l'entreprise n'a pratiquement servi jusqu'alors que pour améliorer le niveau de qualification des salariés déjà formés. Les conséquences en sont l'insatisfaction permanente des ouvriers spécialisés, cantonnés dans une sous-qualification sans perspectives et les difficultés à envisager sereinement les mutations industrielles et technologiques.

Cette réalité était devenue si évidente pour tous qu'une commission d'études pour « le développement de la formation des ouvriers spécialisés », présidée par une personnalité extérieure, fut mise en place. L'important rapport issu de ses travaux comporte un éclairage fondamental. Je cite : « A long

terme, les objectifs économiques et les objectifs sociaux ne sont pas seulement compatibles, ils sont complémentaires. Si la meilleure utilisation des ressources humaines est un facteur essentiel de l'amélioration de la compétitivité, à son tour, celle-ci conditionne la survie des entreprises et donc le maintien de l'emploi. » La perspective dessinée est claire, il faut permettre aux salariés, particulièrement aux moins qualifiés d'entre eux, de devenir l'un des atouts de la mutation industrielle, car il faut avoir conscience qu'ils ne se résigneront pas toujours à en être les victimes.

Troisièmement, enfin, le traitement social des difficultés d'adaptation non résolues : il est légitime que, dans certains cas, une entreprise demande à la collectivité de faire preuve de compréhension face aux difficultés qu'elle rencontre et une aide permettant de les résoudre. A cet égard, l'acceptation par les pouvoirs publics de favoriser le départ des salariés les plus âgés, dans le cadre des dispositions aménagées par le F. N. E., constitue une réponse importante et tout à fait positive. Il est par contre tout aussi légitime que la collectivité demande aux entreprises de lui épargner le surcroît de traumatismes sociaux qui pourraient être évités.

A cet égard, ne peut être tenue pour acceptable la démarche qui consiste à annoncer d'abord les suppressions d'emploi, pour n'accepter qu'ensuite d'examiner les moyens d'en diminuer les effets. En cette matière, personne ne pourra être tenu quitte pour avoir simplement entendu sacrifier au rite de l'accessoire. C'est une question fondamentale. A mon avis, nous devrions plus réfléchir sur cette idée. C'est ce que nous faisons ensemble, dans le cadre de cette équipe de ministres qui travaillent avec Pierre Bérégovoy.

Le budget que je vous présente est un budget social. Mais peut-être encore plus que par l'immédiat passé, devrions-nous réfléchir aux implications de ce social. Pour prendre une expression qui, peut-être, vous semblera schématique, mais elle vous fera toucher du doigt une pensée qui me semble forte et incontournable, je préfère, pour ma part, des crédits sociaux d'insertion, de participation, d'efficacité économique aux crédits sociaux d'exclusion.

La préretraite, d'une certaine manière, a retiré des hommes ! Les cadres, par exemple, pourquoi ne seraient-ils pas devenus, dans une démarche de préretraite, des formateurs à l'usine ? Dans ce sens, cette année nous privilégions la retraite progressive. D'ailleurs, je vais rencontrer les organisations de cadres pour leur faire de telles propositions. Ainsi un cadre qui part en retraite progressive peut devenir durant le temps libéré, formateur des travailleurs, par exemple des O.S. Je suis sûr qu'il y sera sensible, qu'il y fera face avec son sens des responsabilités et qu'il accomplira un travail utile.

S'agissant des contrats de réduction de la durée du travail, pourquoi dans certaines circonstances ne pas les signer avec une formule à double détente ? Ils consisteraient à aller vers les trente-cinq heures mais les deux premières années, par exemple les horaires libérés seraient des horaires de formation, c'est-à-dire que les crédits sociaux que l'on accorde seraient consacrés à l'efficacité économique.

Pourquoi ne pas plus utiliser davantage le F. N. E. pour traiter en terme de formation les difficultés des entreprises ?

C'est là un rendez-vous responsable que je propose car il s'appuie sur l'idée que j'ai développée il y a un instant, à savoir qu'on ne fera pas la mutation technologique sans opérer les mutations humaines. L'une et l'autre vont de pair. Autrement, à terme plus rapide que certains ne le pensent, nous serons confrontés à de très graves difficultés.

Le dernier point que je souhaite aborder concerne les contrats emploi formation-production qui résultent d'une décision importante du conseil des ministres du 26 octobre. S'ils ont apparemment un air de famille avec les contrats emploi-formation, ils ne sont pas pour autant une seule et même chose !

De quoi s'agit-il ? Deux entreprises françaises qui ne se connaissent pas mais qui ont, l'une besoin de biens intermédiaires qu'elle achète où elle sait, et souvent à l'étranger, et l'autre capacité de les produire, décident de travailler ensemble. Elles créent donc un débouché nouveau ; elles acquièrent une nouvelle compétitivité, une nouvelle productivité ; elles assurent des formations nouvelles et de nouveaux emplois. Dès lors, compte tenu de ces relations inter-entreprises, l'Etat peut apporter un pécule.

Selon mes calculs, il serait possible d'accorder 40 000 francs pour un emploi, ce qui va loin. Mais je préfère donner 40 000 francs pour un emploi qui se crée à l'initiative de deux entreprises qui s'entendent que de donner 80 000 francs pour un emploi mort, même si, bien sûr, il faut aider les chômeurs. Cette formule n'est-elle pas plus intéressante ?

Il me plaît de constater que cette idée se développe actuellement dans la presse. J'ai lu dans plusieurs journaux — *Le Télégramme de Brest*, *l'Usine nouvelle*, *Sud-Ouest*, et vous constatez que je ne cite ni *l'Humanité* ni *l'Unité* — des articles tout à fait intéressés et intéressants sur cette question. J'ajoute, et sans malice qu'au congrès du conseil national du patronat français en 1980 M. Ceyrac, son ancien président, avait souhaité que les entreprises deviennent plus solidaires. Il avait même créé une commission d'étude pour la solidarité inter-entreprises. Le commissaire qu'il nomma alors a connu depuis une certaine destinée : c'est M. Gattaz.

Il a rendu compte de sa commission, en 1981, au moment où nous arrivions. J'ai lu ses textes : eh bien, ce sont les nôtres ! Je me pose d'ailleurs la question : pourquoi disait-il si bien en 1981 ? (*Rires sur les bancs des communistes et des socialistes.*) Pourquoi ne dit-il pas tout à fait la même chose aujourd'hui ? (*Sourires.*)

M. Claude-Gérard Marcus. Il connaît la musique.

M. le ministre chargé de l'emploi. Je ne résiste pas au plaisir de citer M. Gattaz. Pourquoi achète-t-on étranger, se demandait-il ?

Parce que le produit n'existe pas en France ? Là, il importe de bien vérifier que tel est bien le cas, et l'on se trompe souvent !

Parce que le produit fabriqué en France n'a pas les qualités qu'on lui souhaite ? Votre : il faut être bien sûr alors qu'on a fait le tour des fournisseurs et que l'on ne cède pas à un snobisme ou à un préjugé.

Parce que le produit français est plus cher ? Mais l'est-il vraiment ? A-t-on tenu compte de tous les éléments ?

M. Gattaz ajoute même : quand on donne la priorité aux produits français, il faut savoir que le conseil national du commerce estime que, dans la majorité des cas, pour les biens de consommation, les avantages économiques directs d'un achat auprès d'un fournisseur national peuvent justifier un surcoût qui peut aller jusqu'à 10 p. 100. (*Effectivement ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Gattaz précise, et je suis d'accord avec lui : le protectionnisme n'est pas une solution et ne peut en être une.

C'est ce que dit le Gouvernement. Ecoutez M. Mitterrand qui déclarait, le 15 septembre 1983, sur TF 1 : « Récession ? Le risque existe, et toute notre politique, l'art de notre politique, est de réduire tous ces indices, sans tomber dans la récession. Nous n'y sommes pas, puisque nous sommes encore à une croissance nulle, avec la perspective de faire plus dans le domaine de la production, mais enfin il y a un danger et mon rôle est d'y veiller.

« Pour y veiller, il y a un maître mot : investir, investir, investir ! Il faut placer notre argent avec intelligence ; il faut aussi savoir que nous sommes en mesure de reconquérir une partie de notre marché industriel qui, je crois, appartient aujourd'hui à 35 p. 100 au commerce étranger ». (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

Ne trouvez-vous pas qu'il y a là une plate-forme qui peut être l'objet d'une concertation — je ne dis pas d'un consensus, je n'aime pas ce mot-là, parce que l'originalité de chacun a'y évanouit ! — d'une concertation nationale dont les contrats peuvent être l'outil, n'est-ce pas ?

Ah mais, va-t-on me dire, vous copiez sur M. Gattaz ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mauger. Pourquoi pas, si la copie est bonne !

M. le ministre chargé de l'emploi. Je répondrai comme Matisse : « Je n'ai jamais évité l'influence des autres, j'aurais considéré cela comme une lâcheté et un manque de sincérité vis-à-vis de moi-même ! ».

Sur cette question, j'ai presque envie d'ajouter, avant de vous dire au revoir, en tout cas pour cette intervention : « au travail ! » (*Sourires.*)

Pour terminer,...

M. le président. Oui, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé de l'emploi. Vous avez raison, j'ai été un peu long, mais il s'agissait de faire passer l'idée de contrat emploi-formation-production !

Il n'est pas mal d'ailleurs que je sois parvenu à obtenir des sourires du côté de l'opposition, n'est-ce pas ? Vous avez admis, messieurs, qu'on pouvait avoir un débat ?

Pour terminer, je m'adresserai donc à deux catégories de personnes qui sont les acteurs essentiels du progrès économique et du progrès industriel, c'est-à-dire les entrepreneurs et les travailleurs.

Aux entrepreneurs, je dis ceci : vous voulez de la croissance financière ? Je sais, les statistiques le prouvent, il y en a, pour certains ; mais vous ne serez pas quittes, avec vos responsabilités nationales, tant que vous n'aurez pas créé de la croissance industrielle ! Il n'y a pas de travail parcellaire, il faut les deux, et la croissance industrielle est une clé décisive dans les serrures compliquées de l'avenir.

Aux travailleurs, je dis ceci : vous vous battez — comment ne vous comprendrais-je pas, moi dont toute la vie s'est inscrite dans ce combat — pour de meilleurs salaires et pour le pouvoir d'achat, mais vous ne serez pas quittes, vous non plus, avec vos responsabilités nationales, si vous ne prenez pas, et des lois nouvelles sont là pour le permettre, toute votre place dans la gestion, dans la concertation, pour que l'entreprise puise non seulement de vous la force de travail, au sens manuel ou professionnel, mais encore l'intelligence collective et individuelle dont vous êtes porteurs — et, au cours de grands conflits, vous avez montré qu'elle était décisive pour la pérennisation de beaucoup d'industries françaises.

Je crois que si ces choses sont entendues, nous pouvons aller de l'avant. Mon exposé, et je vous prie de m'excuser s'il était un peu « longuet » (*Sourires*)...

M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. C'était très intéressant !

M. le ministre chargé de l'emploi. ... visait à vous montrer la nécessité de créer, vous le voyez, des greffons industriels, mais des greffons où la sève puisse monter ! Voilà la question.

Vous connaissez certainement la chanson de Brel : « il y a des gens qui croient être une mèche et ne sont que du suif ». Eh bien mon exposé, c'est un rapport pour que nous soyons chacun un peu de mèche pour servir l'industrie française, c'est-à-dire pour servir notre bonheur à venir, en tout cas pour servir le collectif ouvriers, cadres, directeurs, machines : dès qu'il y a un élément qui est mis sur la touche, et je pense aux travailleurs, que souvent certains veulent écarter, ça ne va pas, une béquille manque. C'est donc un rapport pour bien béquiller l'industrie de notre pays, donc l'emploi des entreprises de notre pays, entreprises dont la place est désormais de plus en plus centrale dans le pas-à-pas entrepris pour construire, construire une France nouvelle. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé.

M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, en vous présentant les crédits du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, M. Pierre Bérégovoy vous a tracé les grandes lignes du budget de la santé.

La principale qualité de ce budget réside dans sa cohérence, par rapport à sa finalité essentielle, bien évidemment, c'est-à-dire la santé sous tous ses aspects, par rapport au budget général de la nation, qui tend à un effort de solidarité, afin de réduire les inégalités, mais en prenant appui sur la rigueur dans la gestion des moyens ; par rapport au IX^e Plan ; par rapport

aux législations nouvelles, notamment aux textes de décentralisation ; par rapport, enfin, aux réformes que nous avons engagées, en particulier à cette novation que constitue le budget global.

Vous tombez tous d'accord pour reconnaître les déviations issues du système des prix de journée. Au sujet du budget global, j'ai écouté différentes remarques. D'abord, l'application de la technique des prix de journée ou de celle de budget global, obéissent identiquement, je vous le rappelle, à la notion de taux directeur. Ensuite, si certains établissements hospitaliers connaissent des difficultés, notamment des déficits, nous avons pris l'engagement, je le répète, de les étudier au cas par cas. Nous avons déjà commencé.

A ce point de notre débat, j'aimerais que nous médions sur l'évolution de notre système hospitalier. Pour ma part, je suis persuadé que le nombre de journées d'hospitalisation classique, fruit du passé de qualité que nous connaissons, ira sans nul doute en diminuant.

Pour les C. H. U.-C. H. R. nous constatons déjà ce phénomène qui résulte notamment de l'action de formation des professeurs qui sont en leur sein.

Bien évidemment, il convient de replacer cette évolution dans le cadre des souhaits que nous formulons en ce qui concerne les alternatives à l'hospitalisation classique. Si des déficits apparaissent, des mesures sont déjà prises ou sont en voie de notification pour faire face à cette situation. Mais, je le précise, les dépenses supplémentaires qui apparaîtraient nécessaires pour assurer le fonctionnement de certains établissements ne remettent pas en cause la décélération spectaculaire de la croissance des dépenses hospitalières dont a parlé M. Pierre Bérégovoy.

J'ajouterai que les établissements qui n'ont pas connu de hausse excessive de leurs dépenses, mais qui ont dû faire face à une baisse importante d'activité, bénéficieront de mesures appropriées en trésorerie pour remplir toutes leurs obligations.

Monsieur Marcus, vous nous avez décrit, entre autres, la situation financière d'un établissement qui vous tient légitimement à cœur. Vous avez justement rappelé les relations très anciennes, exprimant une tradition d'accueil, qui existent entre cet établissement et divers pays étrangers. Mais, pour ce qui est de l'analyse financière de la situation de cet établissement, il faut, je crois, que nous maîtrisions bien les relations existant entre cet établissement et les divers départements de la couronne parisienne : j'ai eu l'occasion d'observer l'importance de ces relations dans le constat financier que vous avez bien voulu présenter.

Puisque je viens ainsi d'aborder les questions de budget hospitalier, je tiens à répondre à certaines affirmations faciles concernant notre attitude à l'égard des techniques les plus poussées : je fais ainsi très directement allusion à la résonance magnétique nucléaire.

M. Emmanuel Hamel. Installez-la vite à Grenoble !

M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat. Entendons-nous bien.

D'abord, je rappellerai qu'il existe une réglementation concernant les techniques, les investissements dans le domaine des techniques de pointe, notamment. Vous la connaissez : c'est le régime de l'autorisation préalable. Le non-respect de cette règle remettrait toute la cohérence de notre politique en cause. Nos prédécesseurs — et j'ai souvenance d'un événement de 1975 intéressant précisément une clinique privée de Marseille — avaient très justement su insister sur la permanence et sur la nécessité de cette réglementation.

Cela dit, le Gouvernement est favorable, bien évidemment, à la résonance magnétique nucléaire. D'ailleurs, mon collègue Jack Ralite a autorisé quatre appareils au début de 1983. Simplement, vous le savez, il s'agit, avec la résonance magnétique nucléaire, d'une technique qui en est à ses débuts : il est donc tout à fait normal que nous en surveillions l'application, pour en tirer le plus grand bénéfice possible. A cette fin, nous proposons que, pour chaque cas d'installation de ce genre d'appareil, un protocole d'expérimentation et d'évaluation soit conclu. Ce protocole pourra porter sur une durée d'un an et il pourra être signé, bien évidemment, avec tel ou tel établissement public ou privé. D'ailleurs, je suis heureux de vous préciser qu'un établissement privé intéressé par la technique dite de la R. M. N. s'est rapproché de nous. Il a bien voulu nous faire savoir qu'il serait partie prenante dans la négociation d'un tel protocole.

Demeurant sur le plan financier, j'ai écouté l'inquiétude — sinon l'exaspération — exprimée par le député-maire de Nancy au sujet des innovations : il s'imaginait que celles-ci allaient emporter le fonctionnement traditionnel de la santé. Sur ce point, voici quelques précisions de caractère philosophique, pour affirmer la nécessité de l'innovation. Un système, quel qu'il soit, a besoin d'innovations. En outre, nous sommes tous attachés au libéralisme : or le libéralisme c'est d'abord le pluralisme. Enfin, à une époque où les discours deviennent volontiers polémiques et partisans, je souhaite que celles et ceux qui nous adressent diverses critiques puissent faire preuve d'un esprit d'objectivité. Qu'ils réfléchissent, par exemple, sur la part précisément consacrée aux innovations dans les quelque 300 milliards de francs que représentent les dépenses de la santé.

Enfin, mais ai-je besoin de le rappeler, ces innovations sont aussi le fait de médecins qui possèdent des titres, assument leurs responsabilités et savent le sens de leur honneur.

Le budget de la santé est cohérent, également avec les réformes engagées, notamment la nouvelle organisation hospitalière, plus spécialement la départementalisation, un thème dont nous avons eu l'occasion de parler, ici, naguère. La départementalisation correspond aux progrès de la science, à l'attente des malades et à l'établissement au sein de l'hôpital de nouveaux rapports sociaux. J'ai déjà eu l'occasion de préciser que la carte même de la départementalisation ne serait pas décidée de façon unilatérale — disons décidée tout court par le ministère —, mais par les hôpitaux eux-mêmes.

S'agissant du nouveau statut des médecins hospitaliers, je rappellerai que, pour l'essentiel, à aucun moment il n'a fait l'objet de désaccord. Dans le calme de nos bureaux, nous avons eu des échanges avec tel ou tel interlocuteur syndical. Je souhaiterais que nos interlocuteurs syndicalistes fassent connaître à leurs mandants, sans défaillir, l'exacte teneur de nos échanges, en précisant les points d'accord. Pour le statut, c'est très simple. D'abord, il y a accord sur l'existence même du statut — auparavant, il n'y avait pas de statut. Ensuite, l'unicité du statut des médecins hospitaliers marque un formidable progrès qui assure une meilleure liaison entre les hôpitaux généraux et les C. H. U.-C. H. R. et facilite le déroulement des carrières. De ce point de vue, l'unicité de statut, l'accès étant ouvert sur concours national, présente de multiples avantages dès lors que, dans ce domaine aussi, on est d'accord pour dissocier le grade et la fonction.

Ce budget est cohérent aussi avec les perspectives de planification, de coordination et d'alternatives à l'hospitalisation. J'ai d'ailleurs été très surpris par les propos de M. Rossinot, issu d'une région qui a sa personnalité. A mon sens, le député-maire de Nancy est très bien placé pour se rendre compte de la nécessité d'établir au niveau interrégional des complémentarités entre les différents établissements hospitaliers publics et privés. Depuis une dizaine d'années, certains thèmes sont repris : maintenant, il faut que nous passions du dire au faire. Là encore, il y va de la qualité du service, de l'amélioration de la gestion et du respect des droits du malade.

Bref, toutes ces réformes doivent nous fournir les outils de l'adaptation de notre système de soins. Les grandes actions du projet de budget de la santé pour 1984 peuvent très schématiquement être regroupées sous quatre rubriques : la prévention et la protection de la santé ; la promotion de la recherche médicale et de l'industrie biomédicale ; la formation des personnels de santé ; et enfin, l'adaptation et la rénovation du parc hospitalier.

Les actions de prévention et de protection sanitaire occupent une place prépondérante dans le budget de la santé. Les crédits qui leur seront consacrés s'élèveront à plus de 3 milliards de francs. La répartition du financement des dépenses obligatoires de santé sera profondément modifiée, vous le savez, par rapport aux années précédentes, en application d'un dispositif législatif que M. Pierre Bérégovoy a eu l'occasion de vous exposer en détail. En effet, en application de la loi du 22 juillet 1983, une partie des interventions sanitaires financées jusqu'à présent par le budget de l'Etat sera désormais prise en charge par les départements. Les dépenses correspondantes pour l'Etat s'élèvent à 1 600 millions de francs dans le budget de 1983. Les recettes nécessaires seront transférées aux collectivités locales, soit sous forme fiscale, soit dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

Les sommes correspondantes sont inscrites dans le budget du ministère de l'intérieur ; la loi prévoit la compensation intégrale des dépenses transférées.

A l'inverse, certaines interventions qui faisaient précédemment l'objet d'un financement croisé seront totalement prises en charge par l'Etat. Il s'agit principalement des dépenses consacrées à l'hygiène mentale, à la lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies et au contrôle de l'hygiène.

Cette réforme introduira une plus grande clarté dans le rôle de chacun. La médecine prophylactique et le dépistage seront entièrement confiés au département. L'Etat gardera à sa charge le contrôle de l'hygiène du milieu, responsabilité essentielle, en matière de santé publique, et la lutte contre ces grands fléaux modernes que sont les maladies mentales, l'alcoolisme et les toxicomanies.

Compte tenu de ces transferts, les crédits seront concentrés en fonction de quelques priorités. D'abord, la sectorisation psychiatrique, à laquelle seront alloués plus de 2 milliards de crédits, et qui sera désormais financée à 100 p. 100 par l'Etat. Une partie des subventions d'équipement aux établissements sanitaires sera réservée à un programme de rénovation et de reconversion des hôpitaux psychiatriques souvent vétustes, en vue de résorber les excédents de capacité et de transférer vers d'autres formes d'hébergement les personnes pour lesquelles l'hospitalisation est peu justifiée.

Ces redéploiements donnent lieu, je le sais, à de très nombreux problèmes juridiques, financiers et statutaires qu'étudient les directions concernées. Des expériences de globalisation financière sont envisagées. L'une a même commencé dans le département de l'Isère.

Une somme de 68 millions sera affectée à la lutte contre l'alcoolisme. Elle permettra d'accroître nos moyens, et notamment de développer le rôle des centres d'hygiène alimentaire. Un texte, d'ailleurs, est en préparation — je réponds là à M. Lareng — pour renforcer la prévention de l'alcoolisme notamment par une réglementation plus stricte de la publicité. Vous serez amenés à discuter au cours de la présente session d'un projet de loi sur l'alcoolisme au volant.

En ce qui concerne la toxicomanie, l'Etat poursuivra son effort en faveur des centres de désintoxication et de post-cure. A ce titre, 241 millions de francs sont inscrits, en croissance de 25 p. 100 par rapport aux dépenses de cette année. Cet effort répond à une volonté gouvernementale particulièrement affirmée et vise à renforcer une action impulsée et coordonnée par une mission interministérielle de lutte contre les toxicomanies.

Plusieurs députés sont intervenus à propos de l'aide médicale urgente. Notre objectif est clair : terminer la couverture du territoire par les S.A.M.U. et développer les « centres 15 » qui assurent à l'échelle du département la réception des appels médicaux sur un indicatif téléphonique unique. Les crédits de l'an prochain permettront de compléter le réseau.

Des textes en préparation préciseront l'organisation des S.A.M.U. et les responsabilités des différents partenaires. Le rôle de l'Etat est de favoriser la collaboration entre l'hôpital, les médecins, les ambulanciers et les sapeurs-pompiers dans le respect de l'autonomie et de la vocation de chacun. A ce propos, je tiens tout spécialement à rappeler combien il importe de respecter les spécificités géographiques, économiques, techniques et institutionnelles de chaque département.

Nous avons prévu 5 500 000 francs pour les dépenses en capital et 33 700 000 francs pour les dépenses de fonctionnement.

La politique de prévention sera poursuivie en 1984. L'Etat subventionne le comité français d'éducation pour la santé qui poursuivra en 1984 ses actions d'information sur l'alimentation, la consommation d'alcool, le tabagisme, l'hygiène bucco-dentaire, la prévention des accidents domestiques des enfants, après un appel à tous les relais de l'information existants, et insiste auprès des élus locaux pour qu'ils prennent place dans ce mouvement. Cette subvention s'élèvera l'an prochain à 31 millions de francs.

Seront également financées des actions expérimentales ou des études correspondant à des objectifs nationaux — je pense aux moyens propres à corriger les effets néfastes de la pollution des eaux et de l'atmosphère. L'effort de régionalisation de cette politique sera lui aussi maintenu. En effet, la promotion de la santé doit reposer sur une connaissance plus fine des besoins et sur des initiatives locales. Cela ne peut être obtenu sans une participation active des acteurs du système de santé à l'échelon le plus décentralisé. C'est dans ce but qu'ont été créés

les comités consultatifs régionaux de promotion de la santé ainsi que les observatoires régionaux de la santé. Au cours de l'année 1984, sera dressé un premier bilan des différentes expériences régionales, afin d'en améliorer l'articulation, si nécessaire, avec les objectifs nationaux. Les crédits décentralisés s'élèveront à 55 400 000 francs. Je veux tout spécialement insister sur la relation qui doit exister entre la décentralisation, ces comités, le développement de certaines disciplines telles que l'épidémiologie et une meilleure insertion de nos différents établissements publics d'enseignement de la santé.

Enfin, je ne voudrais pas oublier la santé scolaire. L'effort sans précédent de rattrapage poursuivi au cours des deux années précédentes sera consolidé.

Le budget de la santé participe aussi à l'effort national en faveur de la recherche médicale et de la promotion des industries de pointe. Mais les crédits qui figurent dans le projet de budget ne représentent qu'une petite partie de cette aide, dont l'essentiel relève du budget du ministère de l'industrie et de la recherche. En croissance de quelque 8,5 p. 100, ils s'élèvent, pour la recherche fondamentale, à 58,5 millions de francs, dont 15,6 millions de francs pour les dépenses en capital, et bénéficient à l'institut Curie et au service central de protection contre les rayonnements ionisants — le S.C.P.R.I. Il faut y ajouter les 28,3 millions de francs de subventions qui seront affectés à des organismes de recherche tels que l'institut Pasteur ou l'I.N.S.E.R.M. pour financer des études plus directement orientées vers la protection sanitaire.

La politique de promotion des industries biomédicales s'articule autour de deux grands objectifs : la meilleure qualité de soins possible, la consolidation des positions de notre industrie nationale en lui assurant le marché intérieur, support nécessaire pour l'exportation. Un crédit de 12,7 millions de francs sera alloué à différents organismes, dont le centre national de l'équipement hospitalier, pour poursuivre les actions d'homologation, de certification, d'évaluation des matériels, et 70 millions de francs sont prévus dans le chapitre « Subvention d'équipements sanitaires » pour les seuls équipements lourds biomédicaux.

Il est inutile d'insister sur l'importance industrielle du médicament. Mon objectif est de concilier au mieux cette nécessité et la santé publique sans oublier, bien évidemment, la gestion rigoureuse des dépenses. C'est pourquoi 11 millions de francs seront consacrés à la promotion d'un bon usage du médicament, à l'amélioration de l'information des prescripteurs grâce aux fiches de transparence, aux nouveaux moyens de surveillance des effets des médicaments, à l'affinage des indications grâce au développement des études de toxicologie et de pharmacologie, et, enfin, au renforcement des centres de pharmaco-vigilance.

Troisième objectif et autre grande priorité : la formation professionnelle initiale et continue. L'investissement dans les personnes, voilà l'un des premiers thèmes qui doit retenir notre attention. Un crédit de 583 millions de francs sera consacré à ce titre, dont 65 millions de francs en faveur des U.E.R., de médecine, de pharmacie et d'odontologie, et 391 millions à la formation initiale dispensée par des écoles de sages-femmes, d'infirmières et d'auxiliaires paramédicaux.

L'importance de cet effort mérite d'autant mieux d'être souligné que cette formation initiale est destinée non seulement à de jeunes étudiants, mais aussi à des travailleurs soucieux d'une promotion professionnelle — je pense, notamment, aux aides-soignantes en fonction dans les hôpitaux ou à la recherche d'un emploi, qui souhaitent accéder à la profession d'infirmière.

Pour la formation continue et le recyclage, ce sont 8 500 000 francs qui seront répartis conformément aux procédures mises en place l'an dernier, à l'intention des médecins, mais aussi, grâce à des actions spécifiques, de certains autres professionnels de santé. Ils s'ajouteront au financement de la caisse nationale d'assurance maladie, soit quelque 10 millions de francs. Par ailleurs, la subvention de fonctionnement de l'Ecole nationale de la santé sera en augmentation de quelque 12,5 p. 100 et atteindra 49 millions de francs.

J'en viens à l'adaptation et à la rénovation du parc hospitalier. Les orientations ont été arrêtées dans le programme prioritaire du IX^e Plan qui prévoit l'adaptation du réseau des établissements hospitaliers en fonction des besoins prévisibles à moyen et à long terme. Sur ce point, il est nécessaire de définir de nouvelles procédures de planification. J'ai eu l'occasion de vous dire qu'un projet de loi en cours de préparation vous serait prochainement présenté. Notre objectif doit être,

en effet, d'éviter les suréquipements, la concurrence entre les équipements d'une même région, que ces équipements appartiennent au secteur public ou au secteur privé. Il faut, bien évidemment, moderniser l'hôpital, le recentrer sur ses fonctions techniques.

Les capacités hospitalières apparaissent excédentaires. Cela est reconnu par tous. Les efforts doivent donc porter sur une meilleure répartition entre les régions et entre les disciplines, ce qui rendra inévitables certains redéploiements. J'exprimerai à nouveau ici la cohérence de notre démarche puisque les objectifs que je viens de vous rappeler sont à rapprocher de celui que nous sommes en train d'atteindre pour la première fois, la maîtrise de la démographie médicale. Jusque-là, personne n'avait eu le courage de s'attaquer à ce problème et de mettre en place les procédures nécessaires. Les capacités hospitalières seront donc gérées au mieux et, là aussi, dans la transparence.

De même, une meilleure cohérence doit être recherchée dans les implantations des équipements lourds. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu, en introduction de mon propos, à apporter quelques précisions sur ces nouvelles technologies auxquelles, je le dis tout net, il est sain que s'intéressent des organismes de caractère privé. Mais ces initiatives, que nous devons respecter et louer, ne doivent pas emporter la cohérence de notre démarche et les orientations que nous avons le devoir de mettre en place au nom même de l'égalité et de la performance de notre système de santé.

Je vous ai parlé des orientations que nous avons retenues pour les établissements psychiatriques. M. Benoist, secrétaire d'Etat, consacrera un développement aux établissements d'hébergement pour les personnes âgées. Je ne reviendrai pas sur la consolidation des circuits de financement que vous a exposée M. Bérégovoy. Dans cette période de rigueur, il est essentiel d'utiliser au mieux les moyens dont nous disposons et de rechercher les meilleures liaisons entre les financements disponibles et les objectifs à atteindre. Les crédits d'équipement prévus à cet effet s'éleveront à 1 260 millions de francs, dont 325 millions pour la transformation des hospices et 1 348 millions en crédits de paiement.

Un effort particulier concernera les crédits de paiement dont les dotations ouvertes dans les budgets précédents se sont avérées insuffisantes pour permettre l'achèvement de toutes les opérations engagées.

Cette remise en ordre, au niveau tant des circuits de financement que des crédits de paiement, doit permettre de trouver dans le domaine des équipements sanitaires un rythme de croisière cohérent.

Ce budget est donc orienté en fonction de deux objectifs : privilégier les actions qui préparent l'avenir — je pense à la recherche, à la formation, à la prévention, aux investissements — et maîtriser les dépenses de fonctionnement. Notre action, monsieur le président, mesdames et messieurs, n'est pas seulement conjoncturelle, elle vise à préparer l'avenir dans le but, bien évidemment, de mettre notre système de santé à la hauteur des exigences du XXI^e siècle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des personnes âgées.

M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le troisième budget du secrétariat d'Etat chargé des personnes âgées. Ce budget, inscrit dans celui du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, concerne quatre chapitres budgétaires. Mais il n'est en réalité que la partie émergée d'un iceberg, celui du budget social de la nation où les dépenses sanitaires et sociales consacrées aux personnes âgées intéressent près de 10 millions de personnes.

Le problème des personnes âgées est mis en évidence depuis deux ans et demi, depuis que le Président de la République a décidé de nommer au sein du Gouvernement un secrétaire d'Etat spécifiquement chargé des personnes âgées et des retraités.

M. Michel Debré. On ne vous a pas attendus, tout de même !

M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat. Ce problème était auparavant traité de manière générale, mais il convenait de l'isoler dans l'action gouvernementale dès lors, je le répète, qu'il touche

10 millions de personnes, c'est-à-dire 17,5 p. 100 de la population, dont 7,5 millions ont atteint ou dépassé soixante-cinq ans et dont 700 000 à 800 000 sont hospitalisés ou hébergés.

Ce projet de budget pour 1984 n'échappe naturellement pas aux contraintes de la rigueur, mais il permettra de renforcer les efforts de la politique sociale et médico-sociale engagée depuis 1982 dans le cadre du Plan intérimaire. De nombreuses actions innovantes seront entreprises. Elles découlent des premières assises nationales, véritables états généraux qui ont apporté un scuffle nouveau à la politique que nous devons mettre en œuvre aujourd'hui et demain pour les retraités et les personnes âgées.

Rigueur donc, mais aussi innovation.

Je rappellerai d'abord, brièvement et de manière non exhaustive, l'effort déjà accompli, puisque notre action à court et à moyen terme s'inscrit dans son prolongement.

De nombreux intervenants, et notamment MM. les rapporteurs, ont bien voulu dresser le bilan des dispositions prises depuis deux ans en faveur des revenus les plus faibles.

Le minimum vieillesse a été porté à 2 297 francs par mois au 1^{er} juillet 1983, contre 1 417 francs au 1^{er} mai 1981. Cette mesure a bénéficié à 1,7 million de personnes et représente une progression, sans précédent, de plus de 60 p. 100.

A la revalorisation des retraites se sont ajoutées de nouvelles mesures fiscales, notamment l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance de télévision pour 800 000 personnes âgées de soixante ans et plus, dont le revenu n'est pas imposable ou dont l'impôt n'est pas recouvré.

Il convient encore de souligner l'ampleur de la lutte qui a été engagée contre la dépendance et ses conséquences, contre l'isolement et la « désinsertion » sociale.

Après ce bref rappel, vous me permettrez, mesdames et messieurs, de définir la politique que le secrétariat d'Etat entend conduire en faveur des personnes âgées.

Mon objectif numéro un, qui était d'ailleurs également celui de mes prédécesseurs, M. Joseph Franceschi et Mme Georgina Dufoix, est de maintenir le plus longtemps possible la personne âgée à son domicile. Nous savons tous ce qu'est le drame du dépaysement pour la personne qui, ayant gardé plus ou moins d'autonomie, doit quitter le domicile familial où elle a connu les joies et les malheurs de la vie. C'est un devoir que de poursuivre cette politique de maintien à domicile en développant les deux actions fondamentales sur lesquelles elle repose : l'aide ménagère et les soins infirmiers à domicile.

Le nombre des bénéficiaires de l'aide ménagère est passé de 320 000 à près de 450 000 en 1982 et les dépenses affectées, tous régimes confondus, à cette prestation ont été portées de 1 milliard 700 millions à 2 milliards 946 millions de francs, soit une progression supérieure à un milliard 200 millions.

En outre, un fait social important est intervenu. C'est la signature d'une convention collective qui a été agréée et qui donne désormais aux 73 000 aides ménagères employées un statut et une protection sociale minimale. J'ai l'intention de consacrer, sur les crédits de l'aide ménagère, une somme de 2 millions de francs à la formation professionnelle de ces personnels.

Certes, je n'ignore pas les difficultés qui subsistent malgré le développement considérable de cette prestation. La commission des affaires sociales s'est notamment inquiétée de la diversité des modalités de prise en charge et a insisté sur la nécessité de mettre en place des trunks communs de financement. Les commissions de coordination prévues par la circulaire du 7 avril 1982 ont été créées dans plusieurs départements à cet effet.

M. Ducoloné a regretté qu'une participation horaire de deux francs soit désormais demandée aux bénéficiaires de l'aide sociale. Je ferai à cet égard trois observations. D'abord, cette mesure vise à supprimer toute forme d'assistance et à accroître la responsabilité de chacun. Ensuite, elle ne compense en rien les dépenses d'aide ménagère, comme certains le prétendent, car elle représente en année pleine 50 millions de francs sur une dépense globale de près de 3 milliards de francs, soit une participation de 1,6 p. 100. Enfin, elle instaure plus de justice car, ne l'oublions pas, ceux qui dépassent de quelques centimes le montant du minimum vieillesse ont déjà à assumer une participation horaire de 2,25 francs, alors qu'ils ont cotisé pour avoir droit à une pensior contributive.

Pour les soins infirmiers, qui constituent le second élément fondamental du maintien à domicile, le nombre des prises en charge quotidiennes est passé de 3 000 en juin 1981 à 18 700 au 30 juin 1983. Les effectifs d'infirmiers et d'aides soignants affectés à cette tâche ont augmenté en conséquence grâce à la création de près de 2 000 emplois. Actuellement, 521 services de soins à domicile fonctionnent sur l'ensemble du territoire ; huit départements seulement ne sont pas encore couverts par cette prestation.

Mais la dignité des personnes âgées passe aussi par l'amélioration de l'habitat. L'amélioration des conditions de logement de la population âgée est évidemment une priorité de la politique de soutien à domicile. Les crédits du secrétariat d'Etat affectés à cette option atteignaient, en 1982, 40 millions de francs, soit plus du double qu'en 1981. Ils ont été reconduits en 1983.

Nous considérons donc le maintien à domicile comme une ardente obligation, mais arrive le moment où il faut envisager l'hébergement collectif. Pour les uns, la dégradation physiologique est telle que, malgré les soins infirmiers, les aides ménagères et les assistances privées ou parapubliques, il s'agit d'une nécessité. Pour d'autres, il s'agit d'un choix délibéré.

S'agissant des retraités qui ont décidé de vivre, de façon définitive ou temporaire, dans un établissement d'hébergement collectif, une série de dispositions ont été prises pour améliorer leurs conditions d'existence. On parle de « mouiroirs », mais ils ne datent pas de 1981 et, justement, toute la politique du secrétariat d'Etat consistera progressivement, en fonction des crédits publics et aussi, je l'espère, de la participation privée, à retirer de ces « mouiroirs » tous les vieillards qui, hélas ! y séjournent encore.

Nous avons pris, à cet égard, la décision de médicaliser les maisons de retraite, logements-foyers et résidences pour personnes âgées : 12 300 places nouvelles en section de cure médicale ont été créées depuis le début de 1983, le total en étant ainsi porté à 42 000.

L'accélération du processus de transformation juridique des hospices en maisons de retraite ou établissements de long séjour est effective. Elle porte à ce jour sur 79 856 lits, contre moins de 3 000 il y a deux ans.

En outre, des formes nouvelles d'accueil temporaire des personnes âgées en situation de précarité ont été créées. Ainsi, près de 900 places d'accueil temporaire existent actuellement, soit dans les résidences d'accueil temporaire proprement dites, soit dans des maisons de retraite, logements-foyers ou établissements de long séjour qui réservent quelques lits à des séjours de courte durée. De nombreux projets sont en cours de réalisation afin de doubler rapidement cette capacité d'accueil.

M. Debré insistait tout à l'heure sur la nécessité d'une identité de vues au sein de la classe politique en faveur du soutien de la natalité. Je pense que, sur le problème des personnes âgées, la même identité de vues devrait pouvoir se dégager.

M. Michel Debré. Sur toute la politique démographique, on doit pouvoir réaliser l'unité nationale !

M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat. L'exercice de la citoyenneté pour les personnes âgées est également renforcé. Nous avons créé un comité national et des comités départementaux des retraités et des personnes âgées : les Coderpa. Après avoir renforcé la participation effective des retraités dans les instances nationales ou régionales, nous avons convoqué, en mars 1983, les premières assises nationales des retraités et des personnes âgées et organisé, les 21 et 22 octobre derniers, deux journées « porte ouverte » entièrement consacrées à l'information des retraités, des personnes âgées et de leur famille.

Ce bilan très positif, qui est le fruit des efforts des deux dernières années, sera complété par un programme ambitieux que nous devons engager dès 1984 dans le cadre du IX^e Plan.

Ce programme s'ordonne selon quatre grands axes :

Premièrement, renforcer la prévention des risques liés au vieillissement ;

Deuxièmement, améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées à autonomie réduite et dépendante ;

Troisièmement, développer la formation ;

Quatrièmement, favoriser le développement des solidarités quotidiennes et du bénévolat.

La prévention des risques liés au vieillissement est un vaste problème. Ayant été médecin et chirurgien pendant toute ma vie, je m'y suis intéressé d'emblée lorsque j'ai eu l'honneur d'être appelé au secrétariat d'Etat. On a longuement décrit l'évolution inéluctable qui, d'ici à la fin du siècle, portera de 17,5 p. 100 à 20 p. 100 la proportion de personnes dites âgées dans la population globale, le nombre de vieillards âgés de quatre-vingt-cinq ans ou plus augmentant, quant à lui, de quelque 20 p. 100. Dans ces conditions, il est impératif de renforcer la prévention des risques liés au vieillissement.

M. Jean Laborde a, le premier, lancé une formule qui nous est maintenant commune : « La vieillesse n'est pas une maladie ». Mais je compléterai ce postulat en ajoutant qu'elle comporte des risques qu'il convient d'atténuer.

Il s'agit d'abord d'un risque social, celui d'être exclu ou, du moins, prématurément isolé dans un monde indifférent.

Il s'agit ensuite d'un risque médical de caractère génétique et biologique. On sait que la vieillesse n'atteint pas chaque individu de la même manière. C'est pourquoi je n'aime pas qu'on parle du troisième âge. Selon les conditions de naissance et de travail, selon le degré de rigueur de la vie, il y a des gens qui, à quarante-cinq ou cinquante ans, sont déjà, comme on dit, des « vieux », alors que d'autres ont la chance — et je me félicite d'en être — d'avoir encore toute leur tête et de bonnes jambes à un âge avancé. (Sourires.)

M. le président. Bravo, monsieur le secrétaire d'Etat ! (Nouveaux sourires.)

M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat. Avec toutes les restrictions liées naturellement à la pathologie et à la génétique, c'est le programme que nous voudrions réserver à l'ensemble de nos contemporains.

Dans ce domaine, au-delà de la recherche fondamentale, de la multiplication des échanges internationaux et de la coopération qui s'instaure, de nouvelles mesures ponctuelles sont à l'étude.

Elles concernent d'abord l'instauration d'un carnet de santé, qui devrait être remis à tous les retraités dès l'année prochaine. Et je souhaite que cette mesure soit étendue à l'Europe. L'on remet bien au jeune ménage qui vient déclarer son enfant à la mairie un carnet de santé qui devrait accompagner l'homme pendant toute sa vie, mais, entre seize et dix-huit ans, quand les maladies de l'enfance et les vaccinations sont terminées, il passe en général dans les archives familiales. Ce carnet de santé sera remis au retraité dès les premiers mandats de sa pension. Avec mon ami Edmond Hervé, secrétaire d'Etat chargé de la santé, nous étudions la possibilité, s'il s'agit d'un salarié, d'y reporter par l'intermédiaire de la médecine du travail, tout le passé pathologique ou accidentel de l'intéressé. Ce report sera évidemment subordonné à son acceptation explicite, afin de respecter le secret professionnel et les libertés individuelles. Mais il s'agit à notre sens d'un des éléments fondamentaux qui permettront de retarder le vieillissement.

Quant à l'absence de formation des médecins en gériatrie, c'est une lacune ancienne qui remonte même à l'époque de votre père, monsieur Debré. Nous sommes dans un pays où l'on n'enseigne pas la gériatrie. Il n'est pas envisagé d'en faire une spécialité supplémentaire, mais j'ai demandé à mes collègues de la santé et de l'éducation nationale de prévoir, à partir de 1984, trente à quarante heures d'enseignement gériatrique pour les étudiants du troisième cycle. Les médecins, qui sont nombreux dans cette assemblée, savent que la maladie du vieillard, avec un même diagnostic, ne se présente pas et ne se soigne pas de la même façon que celle d'un adulte.

Dans la pharmacopée, il conviendra de mentionner une posologie adaptée aux personnes âgées. On oublie trop souvent en effet, même si les médecins le savent, de préciser les indications ou la contre-indication d'un médicament excellent pour un homme dans la force de l'âge mais peut-être dangereux pour un vieillard.

Enfin, nous examinons les conditions de création d'un centre national, voire international, de la prévention des risques du vieillissement, où seront étudiés les aspects sanitaires et sociaux du vieillissement.

Le deuxième axe inscrit dans le IX^e Plan consiste à améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées à autonomie réduite. Cette action, décrite dans l'excellent rapport de M. Jean Laborde, s'inscrit dans le cadre du programme priori-

taire d'exécution n° 11 du IX^e Plan : « Moderniser et mieux gérer les systèmes de santé », qui prévoit notamment le développement des alternatives à l'hospitalisation.

L'augmentation rapide du nombre de personnes très âgées — 600 000 de quatre-vingt-cinq ans et plus aujourd'hui, près d'un million dans vingt ans — nous impose de traiter la dépendance physique et mentale autrement que par l'hospitalisation systématique, qui coûte cher à la collectivité, démoralise l'individu — dont la place n'est pas dans un service hospitalier — et dénature en fait le rôle de l'hôpital. Il faut, comme l'a souligné M. Laborde, mettre un terme au recours abusif à l'hospitalisation.

Je proposerai prochainement au conseil des ministres les objectifs, les principes, les options et les moyens de ce vaste programme. Toutefois, je tracerai dès aujourd'hui les premières esquisses de ce projet qui sera mis en œuvre avec le secrétariat d'Etat chargé de la santé et le ministère de l'urbanisme et du logement, pour ce qui concerne l'habitat. Je répondrai ainsi aux souhaits de votre commission et à l'intervention prononcée hier soir par M. Marcus.

Quels sont les objectifs ?

Nous voulons d'abord redonner aux hôpitaux leur véritable rôle de structures de soins de haute technicité. J'entends poursuivre la médicalisation des établissements sociaux et réserver les services hospitaliers de long séjour aux personnes âgées plus dépendantes, nécessitant des soins médicaux importants et de longue durée, parfois jusqu'à la fin.

Notre deuxième objectif est de prendre soin des personnes âgées dépendantes et de les accueillir dans des conditions matérielles, humaines et financières satisfaisantes pour elles-mêmes, pour leur famille et pour la collectivité. Ce programme repose sur trois principes fondamentaux.

Le premier d'entre eux est le respect des règles de la décentralisation et du partage des compétences entre l'Etat et les collectivités locales. A cet égard, les responsabilités de l'Etat et des collectivités territoriales sont clairement définies. La transformation, l'adaptation des établissements sanitaires et sociaux et, j'y insiste, leur médicalisation ne peuvent être assurées sans l'intervention de l'Etat. Je ne manquerai pas, pour ma part, d'assumer toutes les responsabilités qui m'incombent pour que les personnes âgées dépendantes puissent vivre mieux, dans des structures collectives adaptées à leur handicap physique et psychique, conformément à l'esprit des assises nationales, défini d'ailleurs par le Président de la République lui-même, dans son discours d'inauguration.

Le deuxième principe est l'introduction des mécanismes nouveaux de planification et de programmation des équipements d'accueil, notamment à partir d'une étude précise des besoins, d'une part, et des services et équipements existants d'autre part. A cet égard, des plans départementaux gérontologiques sont en cours d'élaboration. MM. les préfets ont reçu des circulaires sur ce sujet. Ces plans constitueront des outils précieux, de véritables cartes sanitaires et sociales permettant de choisir le maintien des personnes âgées à domicile, le placement dans des établissements d'accueil temporaire, voire, si les soins l'exigent, en hôpital. On ne saurait en effet engager une politique logique des personnes âgées sans avoir d'abord mis en place un plan départemental gérontologique définissant le nombre et l'état de santé de nos « anciens ».

Enfin, troisième principe : toute notre action doit être fondée sur le décloisonnement des secteurs sanitaires et sociaux.

Ces principes nous conduisent à créer un habitat nouveau, des lieux où pourront mieux vivre, et en toute sécurité, des personnes âgées à autonomie réduite.

Ce programme repose sur plusieurs options. Mon ami Marcel Garroute a beaucoup insisté, hier soir, sur la modernisation des hospices et des maisons de retraite et sur la nécessité de permettre leur médicalisation. On ne peut ignorer, comme ce fut le cas trop longtemps dans le passé, cette capacité d'accueil. Elle doit être modernisée pour être mieux utilisée. Ainsi, la transformation des lits relevant du secteur sanitaire en lits médico-sociaux, plus adaptés aux problèmes des personnes âgées, sera accélérée en 1984.

La réforme de la tarification engagée à titre expérimental dans cinq départements, a pour objet de favoriser le recours aux établissements médico-sociaux en mettant à la charge de l'assurance maladie les dépenses nécessaires pour les soins d'hygiène des personnes lourdement dépendantes. Parallèlement, et pour atténuer les effets pervers du système actuel, elle intro-

duira un forfait hébergement dans l'ensemble des établissements sanitaires, en particulier dans les établissements psychiatriques.

Les services de soins infirmiers à domicile seront développés, avec l'introduction d'une innovation qui intéressera tous les députés des circonscriptions rurales, ce qui fut mon cas pendant longtemps. Désormais, en effet, les hôpitaux locaux seront autorisés à créer ce type de service en y associant les personnels infirmiers et aides-soignants qu'ils emploient.

En ce qui concerne la création de lieux d'accueil adaptés, je peux vous indiquer que près de 8 000 places de logements en foyer, pour personnes valides, sont créées chaque année avec un financement par des prêts locatifs aidés. Nous recherchons d'ailleurs, avec le ministère de l'urbanisme et du logement, les moyens d'adapter les normes de financement des logements-foyer, afin que l'on puisse répondre aux premiers besoins des personnes à autonomie réduite : celui de l'habitat. Construire moins de places pour valides et plus de lieux d'accueil personnalisés pour invalides, telle est notre politique.

Dans le même sens, seront développées les créations de structures d'hébergement temporaire, de domiciles collectifs ou d'appartements thérapeutiques réservés à des personnes souffrant de troubles du comportement. J'ai visité, la semaine dernière, chez les Petits frères des pauvres à Paris, un appartement de ce type qui doit servir de modèle dans les grands ensembles. Je précise qu'il s'agit, non pas d'engager des dépenses nouvelles, mais de mieux utiliser, en fonction des besoins, les crédits affectés au logement des personnes âgées.

D'autres formules, plus souples, telles que le placement familial, les maisons ou les pavillons d'accueil qui fonctionnent dans d'autres pays, notamment au Québec où j'étais la semaine dernière, seront étudiées.

Enfin, nonobstant le développement des services d'aide à domicile, que j'ai déjà évoqués, je souhaite créer des services de garde de nuit : des études sont en cours à ce sujet.

Vous le voyez, mesdames et messieurs, ce programme dépasse l'horizon 1984. Cependant, une première expérimentation est d'ores et déjà lancée avec dix établissements pilotes. En effet, le secrétariat d'Etat chargé des personnes âgées va promouvoir — dans le cadre de l'action menée pour développer la filière bois — la construction de dix structures expérimentales d'hébergement, comportant quatre-vingts lits chacune au maximum et soixante de préférence. D'un type nouveau et d'une conception originale, elles pourront servir de base à d'autres réalisations. Ces dix projets répondent, en effet, à quatre préoccupations.

Il s'agit, premièrement, d'utiliser le bois français, car, ne l'oublions pas, la France est le premier pays forestier de l'Europe occidentale.

Deuxièmement, nous voulons définir une structure d'accueil intermédiaire entre le logement-foyer classique et la maison médicalisée.

Troisièmement, il convient de définir un plan de financement nouveau, associant les crédits en prêts locatifs aidés, ceux des organismes de retraite et ceux des collectivités locales.

Quatrièmement, enfin, nous souhaitons instituer une tarification et un mode de prise en charge conformes à l'expérimentation tarifaire actuellement menée.

Quant à notre troisième grand axe, il vise à améliorer l'information des personnes retraitées et âgées.

Il s'agit, à travers cette action, de permettre aux personnes âgées d'accéder mieux et plus régulièrement à leurs droits. A cet effet, nous créons les I. S. P. A. — information-service pour personnes âgées — qui sont des centres d'information et de service mis à la disposition des personnes âgées. Non seulement ils existeront dans les villes, dans les quartiers, mais je veux en voir créer jusque dans les chefs-lieux de canton.

Vous avez sans doute souvent reçu dans vos permanences, mesdames et messieurs les députés, une personne âgée ou un couple de personnes âgées : parfois accompagnées de leurs enfants, sortant de leurs poches des enveloppes plus ou moins usagées d'où ils extraient des papiers souvent illisibles. En général, ils ne savent d'ailleurs pas à quoi correspondent ces papiers et ils se bornent à vous tenir des raisonnements du genre : « J'ai travaillé dans le secteur agricole — ou j'ai été employé dans une usine, ou j'ai été commerçant — et je ne sais pas exactement si les chiffres qui sont là sont bons ; je ne sais qu'une chose, c'est que mon voisin touche plus que moi. »

Ces structures, décentralisées au maximum, ne seraient pas de nouvelles structures administratives ; elles seraient gérées par de jeunes retraités bénévoles, ceux dont on a beaucoup parlé, y compris dans un film qui était un peu sinistre. Ces derniers, installés dans un lieu public, parapublic, privé ou même confessionnel pourront fournir — surtout s'ils sont retraités des administrations publiques — tous les renseignements demandés, quel que soit le nombre des personnes à servir et la cadence des demandes, voire assurer un service. Nos anciens, souvent perdus — vous le savez pertinemment — entre la carte de ceci, la carte de cela, l'exonération d'impôts et *tutti quanti*, pourront ainsi recevoir des informations essentielles en un endroit unique, évitant des dépenses et de la fatigue.

Cette innovation est actuellement testée dans trois départements : la Nièvre, le Tarn-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques.

Un député socialiste. Pourquoi la Nièvre ? (Sourires.)

M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat. Parce que charité bien ordonnée... (Nouveaux sourires.)

Notre quatrième objectif est de favoriser l'expression des solidarités quotidiennes, car nous devons changer les mentalités afin que les personnes âgées se sentent bien chez elles. Il faut souvent peu de choses, vous le savez : un restaurant communal ou la visite quotidienne du facteur par exemple. (Sourires.) Celle-ci est, certes, assez traditionnelle mais nous allons, en quelque sorte, donner au facteur une fonction un peu officielle.

La solitude est en effet ce qui pèse le plus gravement aux personnes âgées. Elle doit donc être combattue par tous les moyens, surtout là où les personnes âgées sont maintenues à domicile et dans nos campagnes, car elles n'y disposent que de quelques contacts de temps à autre. Il est bon d'essayer de rompre cette solitude par tous les moyens, ne serait-ce que par la visite du facteur, car une personne âgée qui parle vieillit moins que lorsqu'elle reste dans le silence.

Cette expression de la solidarité doit également venir de la famille, des voisins, de la commune, qui doit favoriser le développement de ces contacts. Il faut que les volontaires et les bénévoles soient soutenus dans leur entreprise, d'autant plus qu'il s'agit très souvent de retraités désireux de mettre leur temps libre à la disposition des autres. Dans cette perspective, je proposerai la création d'un fonds d'innovation sociale sur le chapitre 47-21, article 40, qui permettra l'octroi de subventions de démarrage, éventuellement pluriannuelles, pour des projets de solidarité de voisinage lorsque ceux-ci ne pourront bénéficier d'aucune autre aide, que ces initiatives viennent d'un élément public ou d'un élément privé.

Sur cette question du bénévolat des retraités, une mission a été confiée à l'un de vos collègues, M. Jean-Pierre Sueur, qui a pris la parole hier et qui connaît bien les problèmes des personnes âgées. Il étudie actuellement, avec les services de mon secrétariat d'Etat, les moyens de structurer le bénévolat, de le développer et de l'orienter dans les voies fructueuses et nouvelles, dans la mesure où il ne tendra pas à se substituer à des emplois rémunérés.

Tels sont les projets. Quels sont les moyens ?

Nous disposons de quatre chapitres budgétaires, dont nous allons, ensemble, examiner la progression.

Les crédits budgétaires du chapitre 66-20, article 90 — anciennement chapitre 66-11, article 70 — relatif à la modernisation des hospices, sont reconduits dans le projet de budget pour 1984. Ils représentent 327 millions de francs d'autorisations de programme et une progression de 57,8 p. 100 des crédits de paiement.

Le chapitre 66-20, article 40, est en progression par rapport à 1983 : 62 millions de francs d'autorisations de programme sont prévus pour le financement des équipements sociaux, les créations de services de soins à domicile, les structures d'hébergement temporaire et les opérations concernant la filière bois.

Le chapitre 47-21, article 40 — action sociale, crédits d'incitation, service à domicile — passe hélas ! de 156 à 142 millions de francs. Les crédits de ce chapitre de fonctionnement sont en diminution parce que les anciens contrats conclus au titre du programme d'action prioritaire n° 15 sont arrivés à terme.

Le chapitre 43-33, article 20, relatif à la formation, est doté de 4 250 000 francs. Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, je prendrai 2 millions de francs pour la formation des aides ménagères.

Mesdames, messieurs, ce budget a pour objectifs, pour reprendre l'expression de M. Sueur, de tenir compte de la rigueur, de délimiter les vrais besoins, d'y répondre et de susciter l'innovation. Je rappellerai cependant qu'il s'agit de crédits d'incitation qui sont intégrés au budget social de la nation, dans lequel la part consacrée aux personnes âgées continuera à progresser.

Je terminerai en vous confiant une conviction. Le secrétariat d'Etat chargé des personnes âgées est, au sein du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, celui qui concerne une population nombreuse, dans laquelle l'expression des solidarités de tous ordres et l'émergence d'une nouvelle citoyenneté peuvent jouer pleinement. Mon action quotidienne, celle du Gouvernement et celle de M. Pierre Bérégovoy, je peux vous l'assurer, sont guidées par cette conviction profonde.

Ne laissons plus les anciens à l'écart de la vie de la nation, car rappelons-nous qu'ils ont, pour la plupart, participé à la conservation de nos libertés nationales, économiques et sociales. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Gilbert Gantier. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour un rappel au règlement.

M. Gilbert Gantier. La feuille jaune de séance indique que nous allons aborder, dans la journée, l'étude de l'article 102 du projet de loi de finances. J'ai demandé au service de la séance de bien vouloir m'insérer sur cet article, qui appelle quelques commentaires. Or le service de la séance n'a pas pu m'insérer. J'ai demandé la raison de ce refus et celle-ci m'a été donnée. Pour autant, je ne mets pas en cause les fonctionnaires de cette maison qui, je tiens à le dire comme je le pense, sont au-dessus de tout éloge. Ils m'ont simplement indiqué que la conférence des présidents avait décidé que l'on ne pourrait pas s'inscrire sur les articles rattachés.

C'est donc sur ce point, et en me référant à l'article 95 de notre règlement, monsieur le président, que je fais ce rappel au règlement.

J'ai, en effet, à la suite de cette interdiction qui m'a été signifiée, creusé les textes. Je me suis plongé dans la lecture de notre règlement et dans celle de l'ordonnance portant loi organique de 1959, notamment de son article 31 qui prévoit que le budget comporte deux parties : la première, qui autorise la perception des ressources publiques, et la seconde, qui ne traite pas de l'équilibre budgétaire.

Or, il n'est traité absolument nulle part de la catégorie juridique particulière que l'on appelle, pour des raisons de simple commodité, les « articles rattachés ». Ces articles, en fait, ne constituent pas une catégorie particulière, qui n'appellerait pas de commentaires particuliers. Je dirai même que, d'un point de vue démocratique, il est particulièrement dangereux que certains articles soient rattachés à un budget, sauf s'il s'agit d'articles relativement mineurs et sans conséquence financière, comme nous en avons vu de temps en temps.

Mais, avec l'article 102, il s'agit de tout autre chose. Il s'agit de rien moins que de créer un impôt sur le revenu qui s'ajoute à celui que nous payons déjà et dont nous avons examiné les modalités à l'article 2, dans la première partie de la loi de finances. J'ajoute qu'il n'est mentionné nulle part, puisqu'il figure dans la deuxième partie du projet de loi de finances, combien cet article 102 rapportera. Je crois savoir qu'il en est attendu au minimum 12 milliards de francs. Ce n'est donc pas une mince affaire.

Il n'est pas davantage précisé au bénéfice de qui ces ressources sont créées. Je crois savoir que c'est pour la caisse nationale d'allocations familiales, dont tous les journaux nous ont indiqué au cours des jours derniers qu'elle était en surexcédent. Cet article 102 appelle donc des commentaires.

Le Gouvernement va-t-il renouer avec les traditions de la IV^e République qui avait vu M. Ramadier créer la vignette automobile et en affecter le produit au bénéfice des personnes âgées,

dont M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale vient de traiter ? Je trouve que cela est de mauvaise technique financière, et j'y reviendrai cet après-midi.

Pour l'instant, monsieur le président, je vous demande de saisir le Bureau de cette anomalie qui fait qu'un membre de l'Assemblée nationale ne peut pas s'inscrire sur un article parce que celui-ci est rattaché à un budget. Est-ce que cela veut dire que, chaque fois que le Gouvernement souhaitera introduire dans le projet de loi de finances un article gênant qu'il ne veut pas discuter avec ses propres amis, parce que cela l'ennuie ou risque de soulever des problèmes difficiles, il rattachera cet article à un budget pour empêcher les parlementaires de s'inscrire ? Ce serait parfaitement choquant.

Je le répète, j'ai scruté notre règlement, j'ai relu l'ordonnance organique. Rien ne distingue, sur le plan juridique, les articles dits « rattachés à un budget » des articles de première partie de loi de finances et il n'y a aucune raison valable de les traiter différemment. (*Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial. Monsieur Gantier, vous avez déposé dix amendements !

M. Gilbert Gantier. Quatorze !

M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Alors, vous aurez tout le temps de vous expliquer !

M. le président. Monsieur Frelaut, monsieur Evin, laissez le président répondre. Vous n'avez pas droit à la parole actuellement ! Scrongneugneu ! (*Rires.*)

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial. Amende honorable, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Gantier, le calendrier des discussions de la seconde partie de la loi de finances a été arrêté par la conférence des présidents avec l'accord de tous les groupes. Le règlement est muet sur le point que vous avez soulevé, et c'est à la conférence des présidents qu'il revient d'établir l'ordre du jour. Je note votre rappel au règlement, mais je ne puis faire plus aujourd'hui.

Comme chaque année, les temps attribués aux groupes comprennent toutes les interventions, à l'exception de la discussion des amendements.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. D'accord !

M. le président. Or je crois savoir que vous avez déposé des amendements. Vous aurez donc l'occasion d'intervenir.

Je ne juge pas du tout le fond ni l'importance de l'article 102, croyez-le bien. Je réponds simplement sur la question de la forme, ce qui est mon seul rôle en tant que président de séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires sociales et solidarité nationale et article 102 (*suite*) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 1. — Section commune : M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial ;

Annexe n° 2. — Santé : Mme Renée Soum, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3. — Solidarité nationale : M. Guy Bèche, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4. — Travail et emploi : M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial ;

Annexe n° 5. — Rapatriés : M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 1736 : santé. — Tome I : M. Louis Lareng ; solidarité nationale. — Tome II : M. Joseph Legrand ; famille et population. — Tome III : M. Henri Bayard ; handicapés. — Tome IV : M. Louis Besson ; personnes âgées. — Tome V : M. Jean Laborde ; population immigrée. — Tome VI : M. Jean-Michel Belorgey ; travail. — Tome VII : M. Michel Coffineau ; emploi. — Tome VIII : Mme Marie-France Lecuir ; rapatriés. — Tome IX : M. Gérard Collomb.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 1737. — Population immigrée. — Tome VI : M. Louis Odru.

Urbanisme et logement (*suite*) :

Annexe n° 43. — M. Jean Anciant, rapporteur spécial ; avis n° 1740, tome XVIII, de M. Guy Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1736, tome XXVII (logement social), de M. Pierre Godefroy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

